

AGENDA 21
BOURG-LA-REINE

Fiches - actions

SOMMAIRE

Orientation stratégique 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

- Objectif 1.1 : Sensibiliser et valoriser les acteurs
- Objectif 1.2 : Renforcer et élargir les méthodes de sensibilisation au développement durable
- Objectif 1.3 : Adopter une politique d'achats responsables

Orientation stratégique 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

- Objectif 2.1 : Préserver les espaces verts de la ville
- Objectif 2.2 : Dynamiser le commerce de proximité
- Objectif 2.3 : Maintenir un bon niveau de sécurité globale et renforcer la sécurité routière
- Objectif 2.4 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets

Orientation stratégique 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

- Objectif 3.1 : Créer un nouveau cœur de ville
- Objectif 3.2 : Développer les lieux de convivialité et les lieux de rencontre
- Objectif 3.3 : Promouvoir la civilité et les règles de vie commune
- Objectif 3.4 : Développer la qualité de l'offre culturelle et sportive

Orientation stratégique 4 : Agir en faveur des solidarités

- Objectif 4.1 : Poursuivre la mixité sociale
- Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées
- Objectif 4.3 : Lutter contre l'exclusion scolaire

Orientation stratégique 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

- Objectif 5.1 : Permettre la circulation du vélo partout dans la ville
- Objectif 5.2 : Faciliter la circulation à pied et inciter à ce mode de déplacement
- Objectif 5.3 : Améliorer le réseau de transports en commun existant
- Objectif 5.4 : Encourager les modes de déplacement innovants

Orientation stratégique 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

- Objectif 6.1 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets
- Objectif 6.2 : Développer une politique d'achats responsables
- Objectif 6.3 : Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
- Objectif 6.4 : Générer des économies de fluides dans le fonctionnement de la ville

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Objectif 1.1 : Sensibiliser et valoriser les acteurs

Action n°1 | Créer un plan de sensibilisation sur le développement durable destiné au grand public

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est d'accompagner les acteurs de la ville dans une démarche d'éco-responsabilité à travers des campagnes de sensibilisation adaptées à chaque public.

Mesures concrètes

Proposer des temps / événements de sensibilisation au développement durable adaptés à chaque public :

- Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge
- Apporter un caractère de développement durable aux jeux scolaires (en cours de déploiement)
- Former les adultes aux achats durables
- Sensibiliser les gardiens d'immeubles afin d'en faire de véritables ambassadeurs du développement durable
- Sensibiliser les délégués de quartier au développement durable et les inciter à l'action
- S'appuyer sur des événements comme des conférences-débats, la diffusion de documentaires, etc.
- Créer une permanence développement durable à la Mairie, dédiée aux conseils aux habitants - déjà engagé
- Sensibiliser les habitants à la récupération d'eau
- Renforcer la sensibilisation des citoyens à l'écocitoyenneté et lancer une campagne d'affichage associée
- Sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité
- Elaborer des actions de sensibilisation des acteurs économiques en partenariat avec les chambres consulaires (gestion des fluides et réduction des consommations, déplacements, ...)
- Sensibiliser les personnes âgées à travers des actions dans les maisons de retraite (biodiversité, ...)

Valoriser les producteurs locaux et les circuits courts :

- Créer une manifestation visant à promouvoir les producteurs locaux, les circuits courts et les groupements d'achats responsables
- Créer un réseau de producteurs locaux

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Calendrier

Chaque année, appui sur événements nationaux ou européens pour déployer les actions de sensibilisation. Exemples :

- Du 1er au 7 avril : Semaine du Développement Durable :
- Du 16 au 22 septembre : Semaine Européenne de la Mobilité
- Du 16 au 24 novembre : Semaine Européenne de la Réduction des déchets
- Mai : Fête de la Nature

Budget / Moyens financiers

Environ 10 000 € par an

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements par an
- Nombre de personnes sensibilisées par an
- Nombre de thèmes abordés par an

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : services Communication – événements, Action Sociale et Familiale, Jeunesse et sports

Partenaires externes : associations, Conseil Général des Hauts-de-Seine, entreprises, maisons de retraite, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et d'Artisanat

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Objectif 1.1 : Sensibiliser et valoriser les acteurs

Action n°2 | Valoriser les initiatives et propositions éco-responsables des habitants et des agents de la ville

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La mobilisation de chacun est essentielle pour favoriser l'émergence d'une culture éco-responsable. Cette action vise à impliquer les citoyens dans le développement durable de façon ludique et valorisante, à travers des événements participatifs.

Mesures concrètes

- Mettre en place le concours Famille à énergie positive
- Organiser un prix pour récompenser un(e) habitant(e), une association, un service municipal ayant réalisé une action de développement durable remarquable (par exemple dans les domaines de la réduction des consommations énergétiques, de la gestion de l'eau, limitation des déchets, bénévolat, projet local, économie sociale et solidaire, ...)
- Développer une campagne de communication qui implique les habitants
- Mettre en place des boîtes à idées sur l'environnement

Calendrier

A partir de 2015

Budget / Moyens financiers

- Achat des récompenses : 1000 €

Indicateurs de suivi

- Nombre de concours organisés
- Nombre de participants au concours Famille à énergie positive
- Nombre d'idées ou de projets reçus par an

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : service Communication-événements (Bourg-la-Reine Magazine, Site Internet, Vœux du Maire)

Partenaires externes : associations, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Objectif 1.2 : Renforcer et élargir les méthodes de sensibilisation au développement durable

Action n°3 | Sensibiliser les enfants et adultes à des pratiques concrètes en faveur du développement durable

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La sensibilisation des habitants à travers des pratiques plus respectueuses de l'environnement est le moyen le plus efficace pour que chacun puisse comprendre et agir en tant qu'écocitoyen. La découverte et le maintien de la biodiversité au cours de promenades et d'ateliers de jardinage permettent non seulement de développer une prise de conscience, mais aussi de tisser des liens au sein de la population. La problématique énergétique étant également une préoccupation majeure, il s'est avéré indispensable d'apporter un soutien technique, voire financier, aux habitants de la Ville.

Mesures concrètes

Sensibiliser les enfants et adultes à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement :

- Réaliser des fiches "espaces verts" pour les usagers cherchant des informations sur le compost, l'entretien responsable des jardins, etc. (via le site Internet de la ville)
- Sensibiliser les particuliers aux impacts des produits phytosanitaires
- Sensibiliser les habitants au jardinage par le service Espaces Verts de la Ville
- Proposer des cours de jardinage
- Mettre en place un jardin/potager pédagogique dans chaque école de la ville

Valoriser et développer les sites de biodiversité :

- Mettre en place des ruches - déjà engagé
- Mettre en place des bacs potagers en espace public
- Mettre à profit les jardinières municipales afin de sensibiliser les habitants à la diversité végétale

Proposer aux habitants un accompagnement concernant les problématiques énergétiques dans l'habitat :

- Mettre en place une permanence Info-Energie et Habitat - déjà engagé
- Sensibiliser aux déperditions énergétiques de l'habitat par le prêt d'une caméra thermique aux habitants et via les résultats de la thermographie aérienne - déjà engagé
- Réfléchir à la mise en place d'un dispositif de subventions aux copropriétés et particuliers pour la mise en place de travaux de rénovation des logements
- Etudier la faisabilité d'un dispositif de subvention pour le renouvellement des chaudières pour les particuliers

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Organiser des campagnes de sensibilisation dans les écoles de la Ville :

- › Mettre en place la campagne sons et bruits en partenariat avec le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit
- › Poursuivre la collaboration avec le groupe Les Mousquetaires pour accueillir annuellement une exposition thématique à destination des scolaires (biodiversité, consommation, ...)
- › Assurer une veille sur les outils pédagogiques déployés par les acteurs privés ou publics afin de positionner la ville dans les circuits de visite (exemple : Mobil'eau)

Calendrier

Depuis 2011 - 2012 :

- › Permanences de l'espace Info Energie et Habitat le 2ème et 4ème lundi du mois
- › Prêt de la caméra thermique
- › Mise en place de ruches

A partir de 2014, animations dans le cadre des manifestations nationales, voire internationales, invitant les habitants de la Ville à réduire leur impact sur l'environnement :

- › Du 1^{er} au 7 avril : Semaine du Développement Durable
- › 22 mai : Journée internationale de la biodiversité
- › Du 21 au 25 mai : Fête de la Nature
- › Avril : Rencontres VertAvril

A partir de 2015 :

- › Fiches "espaces verts"
- › Jardin/potager pédagogique dans chaque école de la ville
- › Utilisation des jardinières municipales pour sensibiliser les habitants à la diversité végétale
- › Etudier la faisabilité concernant les dispositifs de subvention

Budget / Moyens financiers

- › Atelier, cours de jardinage : mise à disposition du personnel de la Mairie de Bourg-la-Reine
- › Diagnostic énergétique et permanence Espace Info Energie et Habitat : intervention de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre
- › Subventions : 5 000€ / an

Indicateurs de suivi

- › Nombre de cours proposés et de participants / an
- › Mesure de la satisfaction des participants
- › Nombre de fiches "espaces verts" réalisées
- › Nombre de ruches mises en place
- › Mesure de la satisfaction des scolaires sur les animations, les potagers
- › Nombre d'aides allouées pour les travaux de rénovation énergétique
- › Montant des aides allouées pour les travaux de rénovation énergétique

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : service Communication-événements, Services Techniques

Partenaires externes : Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Objectif 1.2 : Renforcer et élargir les méthodes de sensibilisation au développement durable

Action n°4 | Mettre à profit les jumelages pour échanger sur le développement durable

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Outre sa première jumelle Kenilworth (Grande-Bretagne), Bourg-la-Reine entretient des relations amicales avec de nombreuses autres villes et régions étrangères : Monheim (Allemagne), Reghin (Roumanie), Sulejów (Pologne), Yanqing (Chine). L'objectif est de développer les échanges thématiques autour du développement durable avec ces villes.

Mesures concrètes

- Rencontrer les présidents d'associations pour leur proposer de nouveaux échanges autour du développement durable avec les villes jumelles
- Mettre en place des échanges de bonnes pratiques avec les villes jumelles : organisations de manifestations, gestion des espaces verts, prise en compte du développement durable dans les villes, ...
- Réaliser, conjointement avec les villes intéressées, une exposition itinérante multilingue sur le développement durable et les pratiques de chacun
- Dans le cadre des échanges entre les écoles des villes jumelles, prévoir des visites, des conférences-débats autour des thématiques du développement durable (visite d'éco-quartier, présentation d'un bâtiment Haute Qualité Environnementale, participation à la semaine du développement durable, débat énergétique, échanges sur la citoyenneté,...)

Calendrier

2013 – 2014 : rencontre associations, échanges avec les villes jumelées, montage des projets
A partir de 2015 : mise en œuvre des projets retenus

Budget

A définir après définition des projets retenus

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements et de participants
- Nombre de villes concernées

Acteurs

Service pilote : Cabinet du Maire – Service Animation

Partenaires internes : services Jeunesse et Sports, Développement Durable

Partenaires externes : villes jumelées, associations (Ile-de-France en Varsovie, RAI : Association réginaburgienne des amitiés internationales, ...), intervenants externes

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Objectif 1.2 : Renforcer et élargir les méthodes de sensibilisation au développement durable

Action n°5 | Créer un groupe citoyen pour le développement durable

Action nouvelle

Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'implication est la base de l'appropriation. Cette action vise à s'appuyer sur l'implication de citoyens pour mettre en œuvre des actions ou des projets intégrant le développement durable en répondant aux problématiques locales.

Mesures concrètes

Constituer le groupe citoyen :

- Faire un appel à candidatures pour la constitution d'un groupe de citoyens mobilisé sur les thématiques liées au développement durable
- Y intégrer des personnes sensibilisées et intéressées sur la Ville, prêtes à s'impliquer dans des actions de communication ou pour faire remonter des suggestions d'habitants vers la Mairie

Faire vivre et écouter le groupe :

- Organiser des points trimestriels avec le groupe citoyen
- Inciter les habitants à rejoindre le groupe et les mobiliser sur la durée : organisation d'évènements valorisants, de temps forts de valorisation du groupe...
- Prendre en compte les remarques du groupe et les traduire, autant que faire se peut, en mesures concrètes sur le territoire
- Impliquer le groupe à travers des missions de sensibilisation sur le terrain, suivies de restitutions
- Etre à l'écoute de nouvelles idées
- Contribuer à faire vivre l'Agenda 21 et si besoin à le faire évoluer
- Associer un ou plusieurs membres du groupe à la définition d'évènements à destination du public

Calendrier

A partir de septembre 2015

Budget / Moyens financiers

Outils de mobilisation : 500 €

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes relais
- Nombre de citoyens mobilisés
- Nombre de mesures concrètes mises en place suite aux propositions du groupe citoyen

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : services Administration Générale (recrutement citoyens), Communication – événements (Bourg-la-Reine Magazine, Site Internet, manifestations diverses)

Partenaires externes : habitants bénévoles, associations

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Objectif 1.3 : Adopter une politique d'achats responsables

Action n°6 | Développer les critères de développement durable dans les conventions d'objectifs avec les associations

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est d'encourager les associations à se mobiliser autour de thématiques relatives au développement durable dans la mesure où les associations peuvent contribuer à faire évoluer les comportements au travers de leurs actions et où elles touchent des publics pour lesquels la collectivité n'a qu'un accès indirect.

Mesures concrètes

Intégrer dans les conventions annuelles signées entre la Ville et les associations des objectifs permettant de sensibiliser leurs adhérents au développement durable :

- Promouvoir les activités en lien avec des thématiques de développement durable (notamment pour les associations proposant des activités culturelles ou sportives)
- Organiser des événements améliorant la cohésion sociale et créant de l'inclusion générationnelle
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information

Encourager les associations à adopter, dans leur fonctionnement, des comportements responsables :

- Fixer des objectifs en matière d'achats et de consommations responsables
- Favoriser l'emploi de personnes en situation précaire
- Proposer des tarifs d'adhésion adaptés aux situations sociales particulières

Calendrier

A partir de 2015 : mise en place et modification progressive des conventions d'objectifs en concertation avec les associations

Budget / Moyens financiers

Aucun

Indicateurs de suivi

- Taux de conventions d'objectifs modifiées
- Evolution des rapports d'activité des associations (taux d'achats responsables et de personnes en situation précaire employées)

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Acteurs

Service pilote : Administration Générale

Partenaires internes : services Finances, Jeunesse et Sports, Culture

Partenaires externes : associations

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Objectif 1.3 : Adopter une politique d'achats responsables

Action n°7 | Proposer une restauration scolaire plus équilibrée et responsable

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La restauration scolaire joue un rôle essentiel en matière d'équilibre alimentaire, d'apprentissage des bonnes habitudes alimentaires, de découverte de nouveaux produits accessibles à tous dans une démarche d'éco-responsabilité. L'objectif est de développer une offre alimentaire de qualité qui répond aux besoins nutritionnels des enfants, tout en les sensibilisant à l'éco-citoyenneté.

Mesures concrètes

Favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation :

- Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au goût des aliments
- Communiquer autour du produit bio du jour et de la pyramide alimentaire
- Impliquer les élèves dans une démarche de développement durable au restaurant (respect du personnel et des autres enfants, limiter le gaspillage, apprentissage des fruits et légumes de saison, ...)
- Créer des ateliers cuisine

Instaurer une alimentation équilibrée hors restauration scolaire:

- Organiser la mise en place d'une opération « Un fruit pour le goûter » dans les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Valoriser les produits locaux et les circuits courts :

- Développer le recours à des productions locales (fruits, légumes, volailles notamment) et s'appuyer sur des circuits courts
- Faire appel à un prestataire faisant preuve d'une démarche de développement durable globale (critères sociaux et environnementaux) – déjà engagé

Améliorer l'organisation de la restauration scolaire :

- Organiser des commissions de menus - déjà engagé
- Confectionner les repas avec du personnel en insertion - déjà engagé
- Créer des lieux de compostage

Orientation 1 : Permettre à chacun d'être acteur du développement durable

Calendrier

Chaque année, appui sur évènements nationaux ou internationaux pour déployer les actions de sensibilisation, les ateliers :

- Octobre : Semaine du Goût
- Fin novembre : Marché de Noël
- Séance d'accompagnement pédagogique une fois par mois
- 16 octobre : Journée mondiale de l'alimentation et de lutte contre le gaspillage alimentaire
- A partir de la rentrée 2015 : « Un fruit pour le goûter »

Budget / Moyens financiers

« Un fruit pour le goûter » : pour une classe de 30 élèves, de l'ordre de 0,20 € / jour / enfant

Indicateurs de suivi

- Nombre d'écoles / classes bénéficiant d'une restauration plus équilibrée et responsable
- Taux de la restauration scolaire issu de produits bio ou locaux

Acteurs

Service pilote : Hygiène et Restauration

Partenaires internes : directrice des écoles, agents de restauration, service Développement durable

Partenaires externes : associations, producteurs, cuisine centrale

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.1 : Préserver les espaces verts de la ville

Action n°8 | Améliorer les pratiques de gestion des espaces verts de la ville

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Depuis quelques années, une réflexion particulière a été menée au sein de la ville pour gérer les espaces verts dans un souci de préservation de l'environnement. De nombreuses actions ont été mises en place avec des résultats efficaces à la clé.

La Ville de Bourg-la-Reine souhaite atteindre l'objectif « zéro phyto » dans les espaces publics.

Mesures concrètes

- › Lancer une campagne d'affichage au niveau du cimetière pour la sensibilisation des habitants aux nouvelles pratiques de gestion
- › Réaliser une veille sur le matériel de gestion des espaces verts (débroussailleuses, tronçonneuses, souffleuses, cisailles,...) : adapter les nouvelles solutions techniques répondant à des exigences en termes d'environnement et de sécurité des agents
- › Rechercher de nouvelles techniques pour le fleurissement permettant le remplacement partiel des fleurs annuelles et bisannuelles par des plantations pérennes, permettant de limiter les apports en eau et de générer des économies
- › Mettre en œuvre le plan de désherbage
- › Communiquer régulièrement auprès des habitants sur la démarche « zéro phyto » et les pratiques de désherbage

Calendrier

- › Réflexion engagée en 2007
- › 2013 : achat d'un désherbeur à vapeur sèche
- › 2014 – 2016 : mise en place d'un plan de désherbage
- › Veille : en continu

Budget / Moyens financiers

- › Outils de communication : budget du service Communication
- › Achat de nouveaux matériels : 1500 € / an

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Indicateurs de suivi

- Mise en place du plan de désherbage
- Taux de produits phytosanitaires utilisés (atteinte du zéro phyto)
- Nombre de plaintes d'habitants par an

Acteurs

Service pilote: Espaces Verts

Partenaires internes : Cimetière, services Communication-événements, Développement Durable

Partenaires externes : habitants, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général des Hauts-de-Seine

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.1 : Préserver les espaces verts de la ville

Action n°9 | Valoriser et accroître le patrimoine végétal de la ville

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Lieux de promenade et de détente, les parcs et jardins sont source de bien-être. Pour préserver le patrimoine végétal du territoire, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée à protéger et valoriser la biodiversité de manière plus respectueuse de l'environnement : arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires ou pesticides – politique « zéro phyto », sensibilisation des habitants aux modes de gestion alternatifs des espaces verts, sensibilisation à la biodiversité, etc.

Mesures concrètes

- Poursuivre la sensibilisation des habitants aux espaces naturels et au végétal (Vert Avril, fête de la nature, ...)
- Mettre en place de panneaux explicatifs ou de poèmes dans les espaces végétalisés
- Poursuivre la végétalisation des rues lors de la rénovation des voies communales
- Créer un nouvel espace vert à proximité de l'école de la Faïencerie
- Maintenir les 3 fleurs au Concours "Villes fleuries"
- Remplacer les arbres malades par de nouvelles essences
- Végétaliser des pieds d'arbres
- Valider les projets de végétalisation des voies départementales avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine

Calendrier

En continu

Budget / Moyens financiers

Vert Avril : pris en compte dans le budget communal

Espaces verts :

- Remplacement des arbres : 15 000 € / an
- Création de nouveaux espaces végétalisés : 20 000 € / an
- Création de l'espace vert à proximité de l'école de la Faïencerie : à l'étude

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Indicateurs de suivi

- › Nombre d'arbres plantés
- › Maintien des 3 fleurs au concours « Villes fleuries »
- › Taux des pieds d'arbres végétalisés

Acteurs

Service pilote: Espaces Verts

Partenaires internes : services Communication - Evènementiel, Développement Durable

Partenaires externes : Conseil Général des Hauts-de-Seine

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.2 : Dynamiser le commerce de proximité

Action n°10 | Soutenir l'économie numérique

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

En quelques années, les nouvelles technologies sont devenues incontournables. Sources d'innovation, de gain de temps et d'économies, elles constituent un axe majeur de développement économique durable. Soucieuse d'améliorer la qualité des services publics et de soutenir le tissu économique local, la Ville s'efforce de mettre en œuvre et d'accompagner cette évolution technologique. Dans cet élan d'innovation, ces actions permettront de renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser la création d'emplois dans l'économie du numérique.

Mesures concrètes

- › Etudier le déploiement du réseau wifi sur les places publiques
- › Assurer le déploiement de la fibre optique dans toute la ville (projet THDSeine)
- › Poursuivre le développement de l'application numérique Bourg-la-Reine pour faciliter les démarches auprès des services municipaux, suivre l'actualité réginauburgienne et permettre la géolocalisation (pour mobiles et tablettes)
- › Poursuivre la dématérialisation des démarches administratives au sein de la mairie
- › Développer les téléservices sur Internet pour faciliter la communication entre les habitants de la ville et les services municipaux

Calendrier

- › Novembre 2011 : lancement de l'application Bourg-la-Reine pour mobiles et tablettes
- › Mars 2012 : mise en place du réseau wifi sur la place Condorcet
- › A partir de 2013 : dématérialisation des démarches administratives et mise en place des téléservices
- › 2012 - 2015 : déploiement de la fibre optique sur le territoire communal

Budget / Moyens financiers

- › Le raccordement des logements à la fibre est principalement financé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine
- › Mise en place d'un site Internet pour les services : 25 000 €

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Indicateurs de suivi

- › Nombre d'utilisateurs de l'application Bourg-la-Reine
- › Enquêtes de satisfaction sur les services numériques mis à disposition (démarche Qualiville)
- › Nombre de comptes utilisateurs pour les téléservices
- › Pourcentage de logements raccordés à la fibre optique d'ici à 2015
- › Superficie couverte par le réseau wifi

Acteurs

Service pilote : Manager du commerce

Partenaire interne : services Techniques, Informatique, Communication-événements

Partenaires externes : Conseil Général des Hauts-de-Seine, Sequalum, Orange, Ates Networks, Inovagora

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.2 : Dynamiser le commerce de proximité

Action n°11 | Créer un marché alimentaire en extérieur

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'enjeu est de faire vivre la place de la Fontaine du Moulin et animer la ville dans un quartier charnière. La création d'un marché en extérieur permettra de dynamiser la vie commerciale.

Mesures concrètes

- Installer un petit marché, consacré de façon privilégiée aux produits alimentaires d'agriculture locale et raisonnée
- Favoriser la vente de produits issus de l'agriculture biologique sur le marché

Calendrier

Fréquence : 1 fois par semaine
A partir de 2016

Budget / Moyens financiers

A définir

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'une étude préalable de faisabilité et de viabilité commerciale, sans porter tort au marché couvert existant ou à d'autres commerces
- Taux de stands proposant des produits issus de l'agriculture biologique ou locaux

Acteurs

Service pilote : Manager du commerce

Partenaires internes : services Communication-événements, Développement Durable

Partenaire externe : société délégataire de marché

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.2 : Dynamiser le commerce de proximité

Action n°12 | Favoriser l'installation de commerces de bouche et de restauration diversifiés et conviviaux

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est d'accroître la diversité commerciale et de dynamiser le commerce de proximité dans la ville pour proposer une offre adaptée aux attentes des réginaburgiens. La municipalité réfléchit actuellement au développement de nouveaux concepts attractifs.

Mesures concrètes

- Implanter de nouveaux types de commerce dans la ZAC de la Bièvre (brasserie, équipement de la personne, commerce alimentaire spécialisé) en proposant des loyers inférieurs aux prix du marché (190 €/an du m²) - déjà engagé
- Entamer un dialogue avec les commerçants pour avoir une harmonisation des jours et horaires d'ouverture
- Développer de nouveaux concepts (e-commerce, foodtrucks, ruche)

Calendrier

- Avril 2014 : concertation avec les commerçants
- A partir de septembre 2014 : développement des nouveaux concepts
- Dernier trimestre 2014 : livraison de la ZAC de la Bièvre

Budget / Moyens financiers

Développement des nouveaux concepts : 25 000 € en 2014

Indicateurs de suivi

- Nombre de commerces sur la ville
- Evolution des flux de clientèle
- Evolution de la diversité des commerces

Acteurs

Service pilote : Commerce

Partenaires internes : services Développement Durable, Urbanisme, Voirie, Communication-événements

Partenaires externes : SEM92, Emrige, CCI, CMA, ARCIA

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.3 : Maintenir un bon niveau de sécurité globale et renforcer la sécurité routière

Action n°13 | Tendre vers une réduction de la vitesse de circulation des automobiles en ville

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Afin de maintenir et renforcer la sécurité des usagers de la voirie, la réflexion sur la vitesse de circulation des automobiles en ville doit se poursuivre. Elle vise également à améliorer la fluidité du trafic routier, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions sonores.

Mesures concrètes

- › Développer la mise en place de radars pédagogiques afin de réduire la vitesse des véhicules
- › Renforcer les contrôles de vitesse par la police
- › Limiter la vitesse de circulation à 30 Km/h dans le centre-ville
- › Mettre en place des zones 30 Km/h en dehors des grands axes (déjà engagée)
- › Poursuivre les aménagements des contraintes physiques (dos d'ânes, gendarmes couchés, bacs à fleur...) pour faire respecter les actuelles zones 30
- › Communiquer en direction des usagers
- › Mettre en place un plan de déplacements urbains avec l'ensemble des acteurs institutionnels

Calendrier

Projet pluriannuel, déjà engagé sur le long terme

Budget / Moyens financiers

Intégré au budget de fonctionnement des services

Indicateurs de suivi

- › Nombre de kilomètres de zone 30
- › Nombre de radars pédagogiques installés et analyse des données statistiques
- › Analyse des données fournies par la Police Municipale : évolution du nombre d'accidents et de contraventions

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Acteurs

Service pilote : Services techniques / voirie

Partenaires internes : services Communication, Police Municipale, Développement Durable, Centre Technique Municipal

Partenaires externes : associations, Conseil Général des Hauts-de-Seine, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, RATP

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.3 : Maintenir un bon niveau de sécurité globale et renforcer la sécurité routière

Action n°14 | Sensibiliser les cyclistes et les piétons au respect du code de la route et aux règles de sécurité

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de maintenir un bon niveau de sécurité globale et de renforcer la sécurité routière en sensibilisant cyclistes et piétons.

Mesures concrètes

- Communiquer sur le port des gilets jaunes, des casques et éclairage
- Lancer une campagne d'affichage sur la sécurité à vélo (affiches, Lumiplan, bulletin municipal, site Internet de la Ville)
- Organiser des interventions dans les écoles avec organisation de circuit vélos (prévention routière)
- Lors des événements de la ville, distribuer des cadeaux en lien avec la sécurité routière : gilets jaunes et brassards jaunes

Calendrier

En continu

- Toute l'année / dimanches : sorties rando roller + vélos
- Septembre : Semaine européenne de la Mobilité
- Octobre (journées plus courtes) : communication sur Internet et dans le bulletin municipal sur les équipements de sécurité permettant d'être visible (gilets, casques, éclairage)

Budget / Moyens financiers

- Campagne de pub et affichage, bulletin municipal, site internet Ville : budget interne Service Communication / Reprographie
- Cadeaux (gilets jaunes et brassards jaunes) : environ 500 euros / an

Indicateurs de suivi

- Nombre de temps de sensibilisation
- Evolution du nombre d'accidents impliquant cyclistes et/ou piétons

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Acteurs

Service pilote : Finances

Partenaires internes : services Communication, Jeunesse et sports (randonnée à rollers), Affaires Scolaires (écoles), Périscolaire (Centres de loisirs), Police Municipale, Développement Durable

Partenaires externes : associations, Conseil Général des Hauts-de-Seine

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.4 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets

Action n°15 | Encourager la réduction des déchets à la source

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

En France, la quantité de déchets ménagers produits a doublé en 40 ans et a augmenté de 1 à 2 % par an. En 2010, la quantité de déchets collectée et traitée par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre s'élevait à 68 575 tonnes. Les coûts de collecte, de traitement, d'élimination et de recyclage sont devenus de plus en plus importants.

Afin de limiter les coûts et nos impacts sur l'environnement, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets par une convention avec l'ADEME en date du 4 juin 2012. Ce programme, issu du Grenelle de l'Environnement, impose une réduction de la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% en 5 ans (soit une baisse d'environ 25 kg/habitant/an d'ici à 2017 – sur une base de 330 kg/habitant/an).

Mesures concrètes

Réduire la quantité de déchets :

- › Mettre à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub » à l'accueil de la Mairie (déjà engagé)
- › Etudier la mise en place d'une subvention pour l'achat de poules par les particuliers

Améliorer le tri et le recyclage des déchets:

- › Renforcer l'information sur le tri en direction des habitants, en partenariat étroit avec les ambassadeurs du tri des Hauts-de-Bièvre
- › Faire des démonstrations et des ateliers sur le tri pour provoquer le geste réflexe de tri et renforcer son efficacité (déjà engagé)
- › Proposer des ateliers de recyclage artistique à destination des parents et enfants pour les sensibiliser à la réduction des déchets à la source, à la réutilisation et favoriser la récupération – déjà engagé pendant la semaine du développement durable

Développer le compostage :

- › Encourager la pratique du compostage en partenariat avec les Hauts-de-Bièvre
- › Expérimenter le compostage collectif par les services municipaux

Organiser une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- › Associer les écoles et la restauration scolaire pour une sensibilisation des enfants et encadrants au gaspillage alimentaire durant la semaine du développement durable
- › Faire participer les supermarchés à l'aide alimentaire tout en limitant le gâchis des denrées

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

- Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux achats écoresponsables (limiter les suremballages, lutte contre le gaspillage, ...) - déjà engagé par les Hauts-de-Bièvre

Calendrier

Chaque année, plusieurs manifestations nationales, voire internationales invitent les habitants de la ville à réduire leurs déchets au niveau local:

- Du 1^{er} au 7 avril : Semaine du Développement Durable
- Du 16 au 24 novembre : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
- 16 octobre : Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis juillet 2013 : expérimentation du compostage collectif par la crèche Joffre

A partir de 2015 : mise en place des subventions pour l'achat de poules

Budget / Moyens financiers

Environ 1 000 € par an

Indicateurs de suivi

- Nombre d'habitants sensibilisés
- Montant des subventions annuelles accordées pour l'achat de poules
- Nombre de composteurs individuels / collectifs mis en place
- Evolution des tonnages des ordures ménagères, emballages et verre par an

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : services Communication – événements, Hygiène et Restauration,

Partenaires externes : Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, Associations

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.4 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets

Action n°16 | Améliorer les services et l'information concernant la collecte des déchets

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La compétence « déchets » ayant été transférée de la Ville à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, il s'agit pour les services de la Ville de veiller à apporter des améliorations en matière de gestion des déchets sur le territoire et de participer à la sensibilisation des différents publics en matière de tri.

Mesures concrètes

Améliorer la diffusion de l'information sur les dispositifs de tri, de collecte et d'élimination des différents types de déchets :

- › Diffuser, de manière annuelle, le guide du tri des Hauts-de-Bièvre (déjà réalisé)
- › Etudier la faisabilité de la collecte individuelle du verre (logement individuel et collectif)
- › Communiquer sur les bons gestes du tri et les différents types de conteneurs en collaboration avec les Hauts-de-Bièvre
- › Sensibiliser les particuliers à la gestion des encombrants (en cours de déploiement) et accentuer la verbalisation en cas de non-respect
- › Communiquer sur les filières de valorisation et le rôle du recyclage auprès des différents publics
- › Communiquer sur les points de collecte de capsules Nespresso
- › Communiquer sur les aides financières disponibles (composteurs)

Réfléchir sur l'amélioration des services associés à la gestion des déchets, en partenariat avec les Hauts-de-Bièvre :

- › Etre à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire pour répondre au mieux à leurs besoins en matière de gestion des déchets (exemple : enquête commerçants en 2012)
- › Assurer le lien avec les Hauts-de-Bièvre et faciliter l'intervention des ambassadeurs du tri
- › Adapter et modifier si besoin l'arrêté associé au ramassage des déchets sur la ville afin d'améliorer la gestion des déchets et le cadre de vie.

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Calendrier

Action annualisée

Budget / Moyens financiers

- Etudier le coût de la collecte du verre en porte à porte
- Communication/sensibilisation : budget de fonctionnement du service communication

Indicateurs de suivi

- Evolution du nombre de dépôts sauvages
- Evolution du taux d'erreurs de tri

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : service Communication-événements, services Techniques

Partenaires externes : Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, prestataire chargé des collectes, associations, commerçants, copropriétés

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

Objectif 2.4 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets

Action n°17 | Encourager les pratiques d'échanges, de dons et de réemploi

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Agir pour la réduction des déchets, c'est adopter une autre manière de consommer afin de limiter son impact sur l'environnement. Les pratiques d'échanges, de dons et de réemploi constituent un axe majeur pour atteindre les objectifs fixés par le plan d'actions sur les déchets, issu du Grenelle de l'Environnement. En revalorisant les déchets, la création d'un espace d'échange pour la Ville permettra également de renforcer la solidarité entre habitants.

Mesures concrètes

- Organiser en fin d'année scolaire une récupération de certaines fournitures non utilisées par les écoles, pour en faire bénéficier d'autres structures
- Réfléchir à la notion de services pour remplacer la notion de propriété : par exemple, mise en place d'une alternative aux achats via le site Internet de la Ville (bourse d'échange d'objets de seconde main, recyclage, fabrication maison, dons, location d'objets non utilisés à plein temps)
- Organiser des journées « Utilotroc » près de la déchèterie communautaire, en partenariat avec les Hauts-de-Bievre
- Encourager le « bookcrossing » en mettant en place par exemple des « boîtes à livres » dans les espaces verts
- Réfléchir à la création d'une ressourcerie
- Développer les achats d'objets d'occasion (exemple : jouets et livres pour les crèches)

Calendrier

A partir de septembre 2014

Budget / Moyens financiers

Environ 4 000 €

Indicateurs de suivi

- Nombre de fournitures scolaires récupérées et redistribuées
- Nombre d'inscrits sur le site d'échange et de dons d'objets
- Nombre d'objets échangés à travers le site

Orientation 2 : Préserver le cadre de vie de Bourg-la-Reine

- Nombre de « boîtes à livres »

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : service Communication – évènements

Partenaire externe : associations, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.1 : Créer un nouveau cœur de ville

Action n°18 | Mener une réflexion sur l'amélioration du mobilier urbain

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Il s'agit d'harmoniser les différentes composantes de la voirie afin d'offrir une meilleure lisibilité et d'améliorer le confort des usagers tout en réalisant des économies d'énergie.

Mesures concrètes

- Réaliser un inventaire exhaustif du mobilier urbain (mobilier de confort, signalisation horizontale et verticale)
- Réaliser des études diagnostic
- Rénover et uniformiser l'éclairage public avec recherche d'économie d'énergie
- Installer du mobilier urbain permettant le tri des déchets
- Utiliser des matériaux naturels ou renouvelables (granit, bois, pavés)
- Agir sur l'esthétique de l'ensemble de la ville : appel à projet "sculptures", intervention d'artistes

Calendrier

2014 - 2019

Budget / Moyens financiers

Environ 50 000 € par an

Indicateurs de suivi

- Taux de satisfaction des habitants
- Taux de mobiliers urbains renouvelés

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / voirie

Partenaire interne : Centre Technique Municipal

Partenaires externes : Conseil Général des Hauts-de-Seine, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, SEM92, Decaux, RATP, associations

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.1 : Créer un nouveau cœur de ville

Action n°19 | Mener une étude globale sur le réaménagement de la Place Condorcet et de la Place de la Gare

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Lieux d'échanges et de vie, la Place Condorcet et la Place de la Gare font l'objet d'une réflexion pour la création d'un nouveau cœur de ville et d'un pôle d'échanges intermodal. L'idée est de relier ces espaces entre eux, les inscrire dans un parcours agréable qui pourrait se faire par des passages ou voies de liaisons piétonnes. Ce réaménagement pourra ainsi redynamiser les commerces de proximité, faciliter les déplacements, particulièrement piétons, vélos et bus, et accroître l'offre et la diversité de logements en prenant en compte la construction environnementale.

Mesures concrètes

Initier la programmation :

- › Se doter des outils de maîtrise foncière
- › Lancer un concours d'urbanisme pour un projet d'aménagement global
- › Créer une gare routière

Mobiliser l'expertise d'usage des habitants :

- › Organiser une concertation participative avec les habitants

Assurer l'intermodalité de l'aménagement :

- › Réorganiser les flux de circulation sur la place pour faciliter et sécuriser les déplacements
- › Développer les circulations douces et la desserte en transports en commun
- › Développer le stationnement deux roues
- › Assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- › Assurer la continuité piétonne avec la rue Roeckel

Rénover ou réhabiliter le bâti sur l'ensemble du centre ville :

- › Intégrer des objectifs de performance énergétique
- › Créer de nouveaux locaux commerciaux
- › Construire de nouveaux logements et favoriser la mixité sociale

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Assurer la cohérence du cadre paysager et bâti :

- Réaliser un traitement qualitatif, paysager et végétalisé de ces espaces
- Ouvrir le marché sur la ville
- Garantir la cohérence et l'harmonie du cadre bâti et de l'espace public
- Réaliser un aménagement paysager et végétalisé en harmonie et en cohérence avec le cadre bâti

Calendrier

Courant 2014 : premières études

Ce type d'opération peut s'échelonner sur un horizon d'une dizaine d'années.

Budget / Moyens financiers

A définir au vu des études

Participations des partenaires

Indicateurs de suivi

- Nombre d'habitants ayant participé à la concertation
- Lancement des études opérationnelles

Acteurs

Service pilote : Urbanisme

Partenaires internes : services Techniques, Développement Durable, Communication Evènements, Logement, Manager du commerce

Partenaires externes : STIF, RATP, Conseil Général des Hauts-de-Seine, Etablissement public Foncier des Hauts-de-Seine, OPH de Bourg-la-Reine, associations, agences d'urbanisme, bureaux d'études, aménageurs

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.2 : Développer les lieux de convivialité et les lieux de rencontre

Action n°20 | Offrir une programmation culturelle qui concourt à faire vivre le territoire local

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de poursuivre le développement d'une offre culturelle s'adressant à toutes les tranches de la population et à tous les quartiers de la Ville, et d'en garantir l'accès à tous, afin que Bourg-la-Reine ait une identité culturelle identifiable par des habitants se sentant bien dans leur Cité.

Mesures concrètes

Poursuivre une programmation culturelle et patrimoniale susceptible d'intéresser toutes les tranches de la population, de tous âges et de tous horizons :

- Offre variée touchant tous les domaines culturels : musiques, théâtre, cinéma, expositions, conférences...
- Concevoir des manifestations transversales fédérant les Services, voire les partenaires associatifs autour de projets communs touchant ainsi le public le plus large

Continuer à garantir l'accès à la Culture pour le plus grand nombre :

- Faciliter l'accès sur les spectacles aux personnes handicapées (places réservées, accompagnement des personnes, tarifs handicapés y compris pour leurs accompagnants...)
- Pratiquer une politique tarifaire ménageant tarifs bas et nombreuses réductions,
- Tenir compte, dans les horaires de programmation, de la spécificité du public potentiellement ciblé (animations en matinée plutôt qu'en soirée, en fin d'après-midi plutôt qu'en début, le week-end plutôt qu'en semaine, le mercredi pour les enfants....)
- Pérenniser les actions en faveur des plus démunis de la Commune (Culture du Cœur) en partenariat avec le CCAS et les associations à but social de la Ville

Développer les animations en direction des Jeunes :

- Développer le projet annuel, en partenariat avec le Service Jeunesse voire le Service Événementiel, d'un week-end dédié aux *Arts Jeunes dans la Cité* avec : réalisation d'une fresque, ateliers slam, hip-hop, smurf, concerts, promotion des jeunes talents de la Ville, interventions d'animateurs de radios jeunes sur des sujets d'actualité
- Renforcer les actions pédagogiques auprès des scolaires en sollicitant, de façon plus systématique, les établissements de la Ville et les parents d'élèves à l'occasion de chaque événement pouvant ouvrir sur un volet éducatif : actions Patrimoine et

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

- Rencontres d'Art contemporain (déjà engagé), Festival Théâtre et Jeunes Talents, Rencontres Musicales (déjà engagé), séances de cinéma dédiées
- ▶ Promouvoir la création en programmant des événements culturels faits par les jeunes artistes que peut compter Bourg-la-Reine tout domaine artistique confondu

Calendrier

Les mesures citées sont déjà en place depuis plusieurs saisons et méritent d'être renforcées voire complétées par des actions complémentaires.
Nouveau projet *Les Arts Jeunes dans la Cité* : saison 2014-2015

Budget/ Moyens financiers

Budget de fonctionnement du service Culture & Patrimoine et subventions pour certains événements

Indicateurs de suivi

- ▶ Taux de satisfaction par événement
- ▶ Nombre de participants

Acteurs

Service pilote : Culture et Patrimoine

Partenaires internes : Régisseurs de l'Agoreine, Services Communication & Événementiel, Jeunesse et Sports, Scolaire, CCAS, Services Techniques, Médiathèque, Archives, Informatique, Animation

Partenaires externes : Associations et partenaires culturels de la Ville et alentours, établissements scolaires, Eglises de la Ville, CRD, CAHB, Direction Culturelle du Conseil Général, DRAC IdF, Perception, Productions et artistes, SACEM, SACD, GUSO

Remarque

Toutes ces propositions culturelles ne fonctionneraient que mieux si, au sortir des spectacles, séances de cinéma ... le public pouvait se retrouver dans des lieux conviviaux où ils pourraient prolonger le moment : cafés ou brasseries ouverts le soir et le dimanche, de la même façon qu'à Paris, où l'offre faite en périphérie de l'instant culturel est bien présente.

Nous constatons de plus en plus, à travers ce qui nous est dit, que le public préfère aller sur des endroits où ces lieux de convivialité existent (Belle Epine, Paris...).

Peut-être y a-t-il là une sensibilisation à mener auprès de certains commerçants de la Ville afin qu'ils "calent", autant que faire se peut, leurs horaires sur les programmations municipales.

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.2 : Développer les lieux de convivialité et les lieux de rencontre

Action n°21 | Encourager le développement des réseaux de voisinage et d'événements fédérateurs récurrents

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de donner la possibilité aux habitants des différents quartiers de se rencontrer et de susciter des échanges, de développer un sentiment d'appartenance à la Ville, et/ou à son quartier.

Mesures concrètes

Poursuivre les actions menées par la Ville :

- Fête de la Ville : créer un mouvement populaire et festif propice aux rencontres des réginaburgiens ; coordonner et apporter un soutien logistique à l'organisation des dîners de quartier de la fête de la ville (initiative de particuliers, syndicats d'immeubles, associations de quartier...) ; encourager et soutenir les associations afin qu'elles participent à l'évènement dans le quartier des Bas-Coquarts puis sur le site de la Fête (encadrement par des bénévoles et des animateurs de la Ville) ; encourager et soutenir un partenariat avec les accueils de loisirs (concours en lien avec le développement durable / remise de cadeaux écoresponsables) ; soutenir et encourager les actions de la Maison de quartier « Le Trois-mâts »
- Accueil des nouveaux réginaburgiens : favoriser la rencontre entre les nouveaux résidents de l'année et les élus / présidents d'association
- Réunions de quartier : informer la population sur les projets du quartier ; échanger sur les problématiques de quartier (circulation, propreté, animation...)
- Animations de la Maison de quartier « Le Trois-mâts » : fête du jeu (service Jeunesse et Sports)
- Animations proposées par le service des sports : rando-roller, les Foulées de Bourg-la-Reine (service Jeunesse et Sports)
- Animations proposées par le service Action familiale et sociale : Eté de charme, semaine bleue, sorties handicapée, seniors, repas des aînées, etc. (Action Sociale et Familiale)

Donner la capacité aux acteurs locaux de mettre en place des évènements :

- Fête des Voisins : coordonner et apporter un soutien logistique à l'organisation de la fête des voisins (initiative de particuliers, syndicats d'immeubles, associations de quartier...)
- Manifestations de partenaires locaux : apporter un soutien logistique et financier à

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

l'organisation d'évènements (ex. le Marché de Noël, les Tables gourmandes, salon des Petits Formats, ... proposé par l'Office de Tourisme, divers salons et conférences proposés par des associations)

Calendrier

Tous les ans :

- De mai à septembre : Fête des Voisins
- Juin : Fête de la Ville
- Septembre : accueil des nouveaux réginaburgiens

Budget / Moyens financiers

Budget annuel alloué aux évènements

Indicateurs de suivi

- Evolution du nombre de participants par évènement
- Taux de satisfaction de la population par évènement

Acteurs

Service pilote : Communication-évènements / service pilote de l'évènement

Partenaires internes : services Jeunesse et Sports, Action Sociale et Familiale

Partenaires externes : associations, partenaires locaux

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.2 : Développer les lieux de convivialité et les lieux de rencontre

Action n°22 | Développer une politique municipale plus particulièrement axée vers les adolescents et jeunes adultes

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La Ville de Bourg-la-Reine donne à la jeunesse les moyens de se construire et de s'épanouir. Afin de garantir les meilleures conditions pour leur avenir, elle met en oeuvre une véritable politique de la jeunesse. Cette action cible en particulier les adolescents et les jeunes adultes : l'objectif est de faciliter leur accès aux différentes installations culturelles et sportives de la ville.

Mesures concrètes

- Création d'une antenne jeune en centre ville

Créer des états généraux de la jeunesse :

- Réunir les différents partenaires
- Faire un diagnostic et des propositions sur les actions à destination de la jeunesse

Développer l'offre culturelle, sportive et commerciale à destination des jeunes :

- Installer de nouveaux équipements sportifs en accès libre (rampe de skate par exemple)
- Proposer des commerces axés sur les offres de loisir à destination des jeunes (jeux vidéo, café à thème, musique moderne, cinéma, mode, etc.)

Mettre en place des créneaux d'accès libre et gratuits (ou financièrement favorables) réservés aux jeunes :

- Couvrir tous types d'installations disponibles sur le territoire (installations sportives, médiathèque, service publics, exposants)

Calendrier

- Second semestre 2014 : début de la concertation
- 2015 : création de l'antenne jeune, mise en place des créneaux financièrement favorables
- 2015 – 2020 : développement des offres

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Budget / Moyens financiers

Ces actions nécessiteront un budget conséquent, restant à définir

Indicateurs de suivi

- Taux d'activités proposées aux jeunes
- Taux d'équipements en accès libre disponibles
- Fréquentation des différents espaces

Acteurs

Service pilote : Service Jeunesse et Sports

Partenaire interne : Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires externes : Association Sportive de Bourg-la-Reine, Centre d'Animation, d'Expression et de Loisirs, Association Réginauburgienne des Commerçants, Industriels et Artisans, Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre, Association des Jeunes Réginauburgiens

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.3 : Promouvoir la civilité et les règles de vie commune

Action n°23 | Sensibiliser les enfants des écoles au respect des autres et de l'espace public

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Les enseignants comme les parents ont constaté des manifestations récurrentes d'incivilités, souvent fondées sur l'incompréhension et le manque d'écoute de l'autre. Ces incidents ne se déroulent pas seulement pendant les temps scolaires mais également pendant les temps périscolaires. Certains centres de loisirs ont axé le thème de certaines de leurs activités sur l'écoute de l'autre. L'élargissement de ces actions de sensibilisation permettrait de sensibiliser les enfants à la nécessité de vivre ensemble.

Les lieux scolaires, salles de classe, cours de récréation, salles de restauration sont souvent désordonnés après le passage des enfants. Les sols sont jonchés d'objets qui pourraient être ramassés (gommes, stylos, mouchoirs, épluchures de taille crayon). Il est important de redonner aux enfants le goût du propre, pour les autres, mais aussi pour soi-même. Une démarche de reconsidération de son environnement est nécessaire, et passe par des actions type ateliers, scénettes, mises en situation afin que les enfants se rendent compte concrètement de l'impact d'un environnement dégradé : développement des bactéries, détérioration des lieux de vie.

Mesures concrètes

- Développer un programme de sensibilisation dans les écoles en partenariat avec les enseignants pour inciter les enfants au respect des autres et de l'espace public - déjà engagé
- Mettre en place si besoin des actions « coup de poing », par exemple, envisager de laisser une salle sans intervention de nettoyage 2 jours durant
- Faire participer les enfants des écoles à quelques tâches leur permettant d'apprendre le respect des locaux (distribution, ramassage, nettoyage du tableau, etc.)
- Organiser des ateliers de sensibilisation dans les centres de loisirs (élémentaires et maternels) sur le lien social, sur la nécessité, dans certaines situations, de travailler ou d'agir en équipe : jeux de rôle, mises en situation.

Calendrier

Actions à mener durant l'année scolaire (tant sur le temps scolaire que périscolaire)

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Budget / Moyens financiers

Intégré au budget de fonctionnement du service

Indicateurs de suivi

Taux de classes sensibilisées

Acteurs

Service pilote : Affaires Scolaires

Partenaires internes : services Périscolaire, Hygiène et Restauration, Développement Durable

Partenaires externes : enseignants, Conseil Général des Hauts-de-Seine (cellule prévention)

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.3 : Promouvoir la civilité et les règles de vie commune

Action n°24 | Sensibiliser les adultes et enfants aux handicaps

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Depuis 2002, dans le cadre de la charte Ville-Handicap, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée à favoriser l'intégration des citoyens handicapés. L'objectif est de sensibiliser le grand public pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie locale.

Mesures concrètes

- Intégrer des actions de sensibilisation au handicap dans les manifestations organisées par la Ville. L'idée est de ne pas organiser d'événements spécifiquement dédiés au handicap (qui n'attirent généralement que des personnes en situation de handicap) mais d'intégrer dans les manifestations existantes des actions de sensibilisation grand public. Exemples : Semaine du Développement Durable, Fête de la Ville, Semaine Européenne de la Mobilité, Vert Avril, Semaine du Théâtre, etc.
- Sensibiliser les enfants aux différents handicaps avec des actions à l'école et en centres de loisirs
- Impliquer les associations représentatives des personnes handicapées dans les manifestations de la Ville (APEI, GEM Le Tremplin, Valentin Haüy, UNAFAM,...). Exemple d'actions déjà réalisées : pièce de théâtre réalisée par des personnes handicapées mentales sur le thème de l'écologie, ateliers d'écriture réalisés par une association de personnes handicapées psychiques dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, parcours en fauteuil roulant dans le cadre de la Semaine de la Mobilité
- Par le biais de la participation des élus au Conseil de la Vie Sociale de l'EMPro (Etablissement Médical professionnel), encourager le lien entre l'EMPro et les associations de la ville (IJS, CAEL, ...) pour y intégrer les jeunes

Calendrier

En fonction des différentes manifestations organisées par la Ville :

- Du 1er au 7 avril : Semaine du développement durable
- Du 16 au 22 septembre : Semaine Européenne de la Mobilité
- Avril : Rencontres VertAvril
- Juin : Fête de la Ville
- Novembre : Semaine du Théâtre

Forte anticipation si implication des associations de la Ville

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Budget / Moyens financiers

Intervention de partenaires extérieurs : 3 000 € par an

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation au handicap lors des manifestations
- Taux de satisfaction à l'issue des manifestations

Acteurs

Service pilote : Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires internes : services Développement Durable, Communication-événements

Partenaire externe : entreprises et associations

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.3 : Promouvoir la civilité et les règles de vie commune

Action n°25 | Sensibiliser les usagers de la voie publique aux comportements citoyens

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de sensibiliser par des actions de prévention et d'information, tous les usagers de la voie publique afin que chacun participe à l'amélioration du cadre de vie et donc à la baisse du sentiment d'insécurité.

Mesures concrètes

- Veiller au respect des règles de stationnement et de la circulation via la prévention et la répression
- Faire paraître régulièrement des articles autour du thème dans le magazine de la ville (un article par mois)
- Relever et agir en conséquences des données des radars pédagogiques

Calendrier

- Actions quotidiennes exercées par les agents
- Action annuelle commune de prévention avec les forces de la police nationale

Budget / Moyens financiers

Aucun

Indicateurs de suivi

- Evolution du nombre de situations en état d'infraction

Acteurs

Service pilote : Police municipale

Partenaires internes : Services techniques, APM / ASVP

Partenaire externe : Police nationale

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.4 : Développer la qualité de l'offre culturelle et sportive

Action n°26 | Mettre en place des sections / actions handisports

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Depuis 2002, dans le cadre de la charte Ville-Handicap, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée à favoriser l'intégration des citoyens handicapés. L'un des objectifs de cette charte est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes porteuses d'un handicap. Cette action vise également à sensibiliser les administrés à la cause du handicap et de développer des partenariats avec des associations et instituts spécialisés dans le domaine.

Mesures concrètes

Intégrer des ateliers handisports aux manifestations sportives existantes:

- › Organiser une course en fauteuil pour les Foulées de Bourg-la-reine
- › Faire intervenir des associations du secteur lors du Forum
- › Intégrer une épreuve dans le challenge d'escrime

Développer les échanges entre l'Institut des jeunes sourds (IJS) et les structures d'accueil :

- › Intégrer certains jeunes de l'IJS dans les équipes d'animation
- › Faire intervenir des équipes à l'IJS

Multiplier les actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des partenaires :

- › Faire intervenir des exposants au forum des associations
- › Intervenir dans les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les maisons de retraites, etc.

Calendrier

Second semestre 2014 : début de la concertation

2015 : mise en place des premières actions

Budget / Moyens financiers

Ces actions ne demandent pas un effort financier important, mais nécessite une volonté commune de l'ensemble des partenaires.

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Indicateurs de suivi

- Volume des échanges entre les établissements
- Fréquentation lors des actions et manifestations

Acteurs

Service pilote : Service Jeunesse et Sports

Partenaires externes : Institut des Jeunes Sourds (IJS), Handisport 92, APEI sud 92

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.4 : Développer la qualité de l'offre culturelle et sportive

Action n°27 | Mettre en place une politique Familles

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Pour répondre aux besoins des familles, la Ville et ses partenaires souhaitent mettre en place une véritable politique Familles. Les activités proposées par la Ville ont pour but de renforcer le tissu familial. Pour cela, l'accès aux activités familiales doit faire l'objet de modifications pour toucher davantage de personnes.

Mesures concrètes

Engager de façon transversale une politique Famille :

- › Mettre en place un « Espace famille » - déjà engagé
- › Réitérer la fête des familles

Changer le dispositif de la carte « famille sportive » afin d'en faire bénéficier davantage de personnes :

- › Evaluer les besoins (analyse démographique)
- › Repenser les critères d'attribution

Mettre en place des activités sportives ou de loisirs gratuites, praticable uniquement en famille :

- › Mettre en place un rallye famille pour intégrer les habitants des quartiers - en cours de déploiement
- › Mettre en place des séances ou des stages durant les week-ends ou les vacances scolaires (par exemple, ateliers de jardinage familles organisés par le CAEL)
- › Introduire des épreuves familiales dans les manifestations sportives existantes (foulées, jeux scolaires).

Calendrier

- › Au cours de l'année 2014 : intégration d'épreuves familiales dans les manifestations
- › Second semestre 2014 : début de la consultation pour la carte famille
- › Septembre 2015 : mise en place des actions
- › Au cours de l'année 2015 : mise en place de stages ou séances sportives en famille

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Budget / Moyens financiers

Ces actions demandent des moyens assez importants (éducateurs sportifs, matériel) car il s'agit avant tout d'un accompagnement financier et d'un accès gratuit à des activités sportives

Indicateurs de suivi

- Nombre d'adhérents et de bénéficiaires
- Nombre de participants et de générations inscrits aux séances ou aux stages

Acteurs

Service pilote : Jeunesse et Sports

Partenaires internes : CCAS, service Etat Civil

Partenaires externes : Association Sportive de Bourg-la-Reine, associations sportives

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.4 : Développer la qualité de l'offre culturelle et sportive

Action n°28 | Faire évoluer les tarifications existantes afin de permettre à un plus grand nombre de réginaburgiens d'accéder aux activités sportives et culturelles

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de permettre à tous les habitants de la Ville d'accéder aux activités sportives et culturelles proposées sur le territoire, quel que soit leurs ressources.

Mesures concrètes

Développer le partenariat avec l'association Cultures du Cœur (accès pour tous à la culture, au sport et aux loisirs) :

- Etablir le partenariat avec les services municipaux (Culture/Communication), l'Espace Départemental d'Actions Sociales (Conseil Général) et AUFEM.
- Ex. de mesure mise en place dans le cadre de la Semaine du Théâtre : le service Culture a réservé 10 à 20 places pour chaque spectacle proposé lors de cette manifestation. Une bénévole du dispositif Cultures du Cœur a contacté les familles susceptibles d'être intéressées. Près de 60 familles en situation précaire ont ainsi pu assister à des pièces de théâtre à titre gratuit.

Harmoniser les pratiques tarifaires des services (calcul des quotients familiaux, barèmes dégressifs) pour permettre aux familles d'accéder aux activités culturelles et sportives :

- Etablir un état des lieux des pratiques car cela concerne de multiples services municipaux, associations et prestations (centres de loisirs, cantines, portage de repas, demandes d'allocations, places de spectacle, inscriptions sportives, activités de loisirs,...).
- Proposer une politique tarifaire cohérente
- Repenser les critères d'attribution de la Carte Famille du service Sports (critère de ressources à prendre en compte et pas seulement le nombre d'enfants)

Calendrier

- Action en cours : mise en place du dispositif Cultures du Cœur
- Rentrée 2014 : harmonisation des pratiques tarifaires des services et modification des conditions d'accès de la Carte Famille

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Budget / Moyens financiers

Pas de budget en dépense mais diminution des recettes encaissées par la Ville

Indicateurs de suivi

- Nombre de familles ayant bénéficié du dispositif Cultures du Cœur pour des manifestations « Ville »
- Evolution du nombre de familles bénéficiant de la Carte Famille
- Nombre de familles concernées par les tranches inférieures des barèmes dégressifs

Acteurs

Service pilote : Action Sociale et Familiale

Partenaires internes : services Culture, Jeunesse et Sports

Partenaires externes : AUFEM, assistantes sociales du Département, Association Sportive de Bourg-la-Reine, Centre d'Animation, d'Expression et de Loisirs

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectif 3.4 : Développer la qualité de l'offre culturelle et sportive

Action n°29 | Renforcer les services de la médiathèque

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la Médiathèque, le projet d'établissement doit permettre de renforcer les services offerts à la population en touchant tous les publics.

Mesures concrètes

Service sur place : programmer un cycle annuel d'animations culturelles

- Créer une offre équilibrée et en adéquation avec les attentes de toutes les catégories de publics

Publics cibles : tous

Enjeux : Vie culturelle et développement personnel

Service à distance : créer un service de portage de documents à domicile (PDD)

- Déplacement hebdomadaire d'un professionnel et prêt d'une sélection de documents

Public cible : empêché

Enjeu : Maintien du lien social

Service en ligne : offrir un service de ressources numériques

- Création d'une bibliothèque numérique de référence avec deux pôles : musique dématérialisée et bases de données en ligne

Publics cibles : tous

Enjeu : Dématérialisation de l'accès aux ressources

Calendrier

Janvier – avril 2014 : validation du Projet de fonctionnement

Avril – août 2014 : développement des compétences en interne

Septembre 2014 : campagne de communication

Octobre 2014 : lancement du service du PDD, ouverture de l'accès aux ressources numériques

Budget / Moyens financiers

Aucun

Orientation 3 : Favoriser la convivialité, le lien entre les habitants, l'accès à la culture et au sport pour tous

Indicateurs de suivi

- Nombre d'inscrits actifs
- Nombre d'adultes inscrits
- Nombre de personnes inscrites au Portage de documents à domicile
- Nombre de clics sur les ressources numériques
- Nombre d'écoute sur place

Acteurs

Service pilote: Médiathèque

Partenaires internes : CCAS, services Culture, Informatique, Communication-événements

Partenaires externes : associations locales, population

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.1 : Poursuivre la mixité sociale

Action n°30 | Renforcer le soutien technique aux associations locales existantes

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Par manque de ressources, certaines associations peuvent rencontrer des difficultés à mener à bien leurs missions. L'objectif est de soutenir le tissu associatif existant sur le territoire de la commune en proposant des moyens techniques et financiers.

Mesures concrètes

Apporter un soutien technique aux associations :

- Mettre à disposition les salles municipales pour les actions des associations, sur demande et en fonction des disponibilités (salles Dolto, salles Kessel, salles du Trois Mâts, salles de spectacle) - déjà engagé

Travailler davantage avec les associations oeuvrant dans le domaine social – action déjà engagée :

- Soutenir le fonctionnement du Relais Alimentaire avec mise à disposition de locaux, de personnel et soutien technique
- Organiser la collecte nationale des denrées alimentaires
- Mettre à disposition des locaux pour les activités (associations caritatives, de loisirs Personnes âgées, de loisirs Personnes handicapées, travail sur la visibilité des associations « handicap » et actions partenariales sur des événements)

Calendrier

Actions en cours

Budget / Moyens financiers

- Budget alloué aux subventions pour les associations
- Estimation financière des mises à disposition de locaux et des appuis logistiques

Indicateurs de suivi

Taux de demandes satisfaites

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Acteurs

Service pilote : Action Sociale et Familiale

Partenaires internes : Services Techniques, Animation, Jeunesse et Sports, Financier

Partenaires externes : associations locales

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.1 : Poursuivre la mixité sociale

Action n°31 | Développer les dispositifs de mise en relation des habitants et des services de la mairie

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de faciliter l'accès aux services municipaux via la dématérialisation des démarches.

Mesures concrètes

Actions déjà en place :

- › Créer des formulaires de contact entre les services et les administrés depuis le site Internet ou l'Espace Famille
- › Veiller à l'actualisation du site Internet par les services (qui ont en charge les pages en lien avec leur activité)
- › Développer l'offre de services sur le site (si techniquement possible) et l'Espace Famille
- › Poursuivre la démarche Qualiville
- › Répondre aux courriers / mails des administrés dans un délai imparti et suivre la qualité des réponses (service Administration Générale)

Actions à mettre en place :

- › **Intégrer de nouveaux outils d'information sur le nouveau site Internet**
 - Créer un espace « citoyen/réginaburgien » sur un nouveau site Internet (espace sécurisé avec des données personnelles)
 - Créer des lettres d'information thématiques (définir une fréquence d'envoi afin d'améliorer la communication avec la population)
 - Créer un espace de discussion (valider avec les élus / avoir un modérateur en interne) ou Foire aux questions (plus facilement gérable)
 - Créer un espace « petites annonces » ; réservation de billetteries ; réservation de salles
- › **Assurer une relation de proximité avec le citoyen** en créant des points d'accueil Mairie dans les quartiers

Calendrier

- › Avril 2013 : une première phase de dématérialisation a été produite sur le site actuel, suivie par la mise en place du portail famille
- › Fin 2014 ou début 2015 : livraison du nouveau site avec de nouveaux services en ligne
- › Définir un calendrier de diffusion des newsletters

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Budget / Moyens financiers

Refonte du site Internet : 25 000 € TTC

Indicateurs de suivi

- Analyse régulière du site (taux de fréquentation, pages plébiscitées, ...)
- Date de la mise en place du prochain site Internet
- Taux de satisfaction (démarche Qualiville)
- Délai de réponses aux courriers des administrés

Acteurs

Service pilote : Communication-événements

Partenaires internes : tous les services (mise à jour)

Partenaires externes : Inovagora (société en charge actuellement de la maintenance et du développement du site Internet)

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées

Action n°32 | Proposer une gamme de services et activités adaptés aux besoins des personnes âgées

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est d'être à l'écoute des besoins des personnes âgées en proposant des services et des activités adaptées.

Mesures concrètes

- **Développer des formations de base en informatique pour les personnes âgées.** Il existe quelques structures proposant des activités en ce sens : initiation des résidents de La Vallée par une personne âgée bénévole / atelier d'initiation informatique au CAEL. Développer ces formations par petits groupes au sein de la future médiathèque.
- **Mettre en place un service de portage de repas biologiques à domicile.** Depuis février 2013, le marché conclu entre le CCAS et le prestataire chargé de la production des repas inclut des critères relatifs au développement durable. Est notamment prévu une obligation de fournir 20% de produits bio (à savoir 5 composantes réparties sur une semaine : 1 plat / 1 légume / 1 entrée / 1 fromage et 1 dessert).
- **Mettre en place un service de transports à la demande pour les personnes âgées.** Il répondrait à une demande de déplacements courts et réguliers, en complément du Paladin (déplacements pour les rendez-vous médicaux, les courses, le restaurant pour personnes âgées,...). Il existe déjà un service de ce type, géré par des bénévoles de la Croix Rouge. Il n'est toutefois possible d'y faire appel que pour certains types de déplacements (principalement médicaux) et nécessite beaucoup d'anticipation de la part des personnes âgées pour prendre un rendez-vous. Le développement d'un tel service nécessite l'achat d'un ou plusieurs véhicules, le recrutement d'un ou plusieurs chauffeurs/accompagnateurs et la mise en place d'une régie (si le service est payant). Ce type de services ne doit pas faire concurrence aux services existants (taxis, sociétés d'ambulance). Son périmètre d'action doit donc être limité au territoire de la commune ou aux communes limitrophes.

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Calendrier

- › Actions en cours : mise en place du service de portage de repas biologiques à domicile
- › Rentrée 2014 : mise en place des ateliers informatique
- › A partir de 2015 : mise en place du service de transports à la carte

Budget / Moyens financiers

- › Atelier informatique : budget pour l'intervenant (1500 €)
- › Service de transports : Achat de véhicule + 1 accompagnateur (budget à évaluer lors de la définition du projet)

Indicateurs de suivi

- › Taux de satisfaction des usagers à l'issue des formations en informatique
- › Taux de satisfaction des usagers du portage de repas à domicile par rapport aux produits bio
- › Taux de fréquentation du service de transports / pourcentage de demandes satisfaites / typologie des transports effectués

Acteurs

Service pilote : Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires internes : Médiathèque, Centre Technique Municipal

Partenaires externes : Résidence La Vallée, associations s'adressant aux personnes âgées, prestataires de portage de repas

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées

Action n°33 | Soutenir le Conseil des Jeunes dans des actions de développement durable

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Le Conseil des jeunes (CDJ) est destiné aux élèves du CM2 à la 6^{ème} scolarisés dans les établissements scolaires de la Ville. Les jeunes élus ont la possibilité de s'exprimer sur de nombreux thèmes, de proposer de nouvelles idées de projets en faveur de la jeunesse et surtout d'assurer un lien, afin de faire circuler l'information autour d'eux. Cette action vise à formaliser la place de la jeunesse dans la politique de la Ville et à concrétiser l'avis des jeunes dans les décisions stratégiques, notamment en matière de développement durable.

Mesures concrètes

Accroître le lien entre les établissements scolaires et la collectivité :

- › S'appuyer sur les Conseillers du CDJ pour toutes les questions d'aménagement des lieux de vie des écoles (voir rénovation de l'école de la Faïencerie)
- › Invitation des chefs d'établissement à certaines séances
- › Participation des Conseillers aux formations aux premiers secours conduites au collège

Formaliser les échanges entre le CDJ et le conseil municipal :

- › Proposer des sujets de réflexion au Conseil Municipal
- › Faire intervenir régulièrement des élus dans le CDJ – déjà engagé

Créer une action de solidarité dont le CDJ serait le porteur de projet :

- › Consultation des différents partenaires
- › Attribution d'un budget

Calendrier

- › Avril 2014 : début de la consultation des partenaires (après les élections)
- › Second semestre 2014 : mise en place des premiers échanges

Budget / Moyens financiers

Le budget nécessaire à la réalisation de ces actions consiste essentiellement en une meilleure prise en compte du Conseil des Jeunes dans les domaines ayant attrait à la jeunesse.

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Indicateurs de suivi

- › Nombre de conseillers et taux de participation
- › Nombres d'échanges formalisés
- › Nombre de participants à l'action proposée

Acteurs

Service pilote : Jeunesse et Sport

Partenaires internes : Centre Communal d'Action Sociale, service Affaires Scolaires, services Techniques, Administration Générale, service Développement Durable

Partenaires externes : établissements scolaires

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées

Action n°34 | Favoriser la colocation intergénérationnelle

Action nouvelle

Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Beaucoup de logements sur la commune sont sous occupés. Il s'agit souvent de personnes âgées vivant seules dans des pavillons ou des grands logements de type T4/T5. Parallèlement, les jeunes, notamment les étudiants, rencontrent des difficultés à trouver des locations à des tarifs raisonnables.

L'objectif est de mettre en relation ces deux publics. Cela permettrait aux jeunes :

- de trouver des solutions d'hébergement à proximité de leur lieu d'études,
- de trouver des locations à des tarifs raisonnables ou à titre gratuit.

Pour les personnes âgées, les avantages sont multiples :

- rompre le sentiment d'isolement,
- assurer un complément de revenus en sous-louant une chambre,
- faire assurer certains services par un jeune (courses, administratif, présence la nuit, etc.) pour les personnes en perte d'autonomie.

Mesures concrètes

Soutenir l'association Ensemble2Génération dont l'objectif est de développer la colocation intergénérationnelle :

Actions déjà menées :

- Développer la communication autour de cette possibilité de colocation (articles dans le journal de la Ville en 2013, stand de présentation de l'association au forum Giga Senior, mise à disposition de plaquettes d'information dans les services d'accueil)
- Soutenir financièrement les mises en relation (participation du CCAS aux frais d'inscription si des mises en relation de réginaburgiens sont effectuées).

A développer :

- Communiquer sur cette possibilité auprès des bailleurs sociaux

Calendrier

Actions initiées en 2013

Budget / Moyens financiers

300 à 500 € /an dans le cadre de la Commission d'entraide du CCAS

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Indicateurs de suivi

- Nombre de mises en relation
- Taux de satisfaction des jeunes et des personnes âgées
- Evolution de la participation financière du CCAS

Acteurs

Service pilote : Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires externes : Ensemble2Génération

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées

Action n°35 | Structurer et soutenir un réseau local d'aide destiné aux personnes âgées

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Les personnes âgées vivant seules à leur domicile peuvent se trouver dans une situation qui entraîne parfois un sentiment de solitude. Pour les aider dans leur quotidien et lutter contre l'isolement, la mise en place d'un réseau local et des services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées est nécessaire.

Mesures concrètes

- ▶ **Poursuivre les actions de la coordination gérontologique au sein du CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale). Ce service a pour mission de coordonner le réseau local des professionnels au service des personnes âgées. Il pilote des réunions de coordination mensuelles, traite des situations de personnes âgées en difficulté, gère les sorties d'hôpitaux et les questions de maintien à domicile. Y participent notamment les assistantes sociales du Département, de la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile-de-France), les structures d'hébergement, Erasme, les services d'aide à domicile comme l'ASAD (Association Soins A Domicile) ou Synergie.
- ▶ **Mettre en place un groupe de paroles d'aide aux aidants.** Cette action a déjà été menée en 2012. Six séances ont eu lieu mais l'action a pris fin, faute de mobilisation des usagers.
- ▶ **Proposer des séjours de répit pour les aidants** (qui peuvent être mis en place par des associations)
- ▶ **Maintenir une offre d'animation à destination des personnes fragilisées** (isolées ou dépendantes) :
 - Proposer des sorties spécifiquement aux personnes dépendantes ou isolées
 - Développer les sorties organisées par le CCAS en faveur de ces usagers
 - Développer la solidarité en mettant en place un réseau de bénévoles se rendant à domicile

Calendrier

Actions en cours

Budget / Moyens financiers

5 000 € pour les sorties

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants
- Taux de satisfaction des participants

Acteurs

Service pilote : Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires externes : associations caritatives ou de personnes âgées (Au fil du Temps, ARL)

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées

Action n°36 | Mettre en accessibilité les espaces publics (voiries et bâtiments) pour les personnes handicapées

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», la loi 2005-102 du 11 février 2005 fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. D'ici le 1er janvier 2015, tous les espaces publics devront se rendre accessibles aux personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci.

Mesures concrètes

Engager une démarche participative avec les acteurs locaux :

- Prolonger les engagements de la charte Ville-Handicap et notamment travailler avec les associations spécialisées dans le handicap pour les nouveaux aménagements

Aménager les espaces publics extérieurs :

- Optimiser l'implantation de la signalétique pour les personnes handicapées
- Mettre en place des boîtiers aux feux tricolores pour signaler aux personnes malvoyantes le positionnement des feux
- Mettre les horodateurs près des places réservées pour les personnes handicapées

Aménager les espaces publics intérieurs :

- Mettre en place des rampes et ascenseurs
- Mettre en conformité les escaliers (nez de marche et contremarche contrastés, bandes podotactiles, prolongation des mains courantes)
- Mettre en conformité les sanitaires (aire de manœuvre de 150 cm, barre de relevage...)
- Mettre en place des flashes lumineux pour alerte incendie dans les locaux, où une personne est susceptible d'être seule (sanitaires)
- Demander l'avis de la Commission d'accessibilité pour tous travaux dans les établissements recevant du public (ERP) de 5^{ème} catégorie

Calendrier

Mise en conformité : 2009 – 2015 (loi du 11 février 2005)

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Budget / Moyens financiers

250 000 € par an

Indicateurs de suivi

- › Taux d'accessibilité pour les bâtiments (grâce à un logiciel créé par le contrôleur technique Qualiconsult)
- › Nombre d'horodateurs près des places réservées pour les personnes handicapées
- › Nombre de boîtiers sonores sur les feux tricolores
- › Nombre de réunions organisées dans le cadre de la charte Ville-Handicap
- › Nombre d'avis donnés par la Commission d'accessibilité

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / bâtiment

Partenaires internes : Centre Communal d'Action Sociale, action sociale

Partenaires externes : membres de la charte Ville-Handicap et de la Commission d'accessibilité

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées

Action n°37 | Mettre en place des dispositifs d'échange de services et de savoir-faire intergénérationnels

Action nouvelle

Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de favoriser la solidarité entre les générations en dehors du lien familial par le biais de projets intergénérationnels, tout en favorisant l'animation de la vie locale.

Mesures concrètes

- › **Créer un potager intergénérationnel** dans le cadre du réaménagement de Faïencerie avec notamment des légumes oubliés
- › **Créer un réseau de bénévoles de proximité** : faire intervenir des bénévoles au domicile des personnes isolées
- › **Créer des bourses d'échange et de savoir-faire** : permettre à toutes personnes de s'inscrire pour offrir gratuitement leurs services, leurs compétences ou leur savoir-faire, en échange d'un sourire ou d'un autre service
- › **Mettre en place un parrainage d'enfants** : permettre de lutter contre l'isolement des seniors et d'aider les parents dans la fonction parentale (Charte du parrainage d'enfant arrêté du 11 août 2006)

Calendrier

Chaque année, appui sur des événements nationaux ou locaux pour déployer et présenter les actions. Exemples :

- › Octobre : Semaine Bleue
- › Juin : Fête de la Ville
- › Plan canicule

Réseau de bénévoles : à partir de 2016

Budget / Moyens financiers

- › **Bourses aux échanges de services entre retraités et actifs** : lancement sans investissement financier par le biais de demandes ou de propositions de service qui peuvent être remplies par les habitants à l'accueil
- › **Parrainage d'enfants** : création d'un listing de parrains et de familles intéressée

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants
- Enquêtes de satisfaction
- Nombre de services proposés

Acteurs

Service pilote : Citoyenneté et Population

Partenaires internes : services Périscolaire, Action Sociale et Familiale, Réussite éducative

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.2 : Développer l'intergénérationnel et l'appui aux personnes âgées, en situation de dépendance ou handicapées

Action n°38 | Développer les liens entre les enfants des écoles et des centres de loisirs et les résidents des maisons de retraite

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La canicule meurtrière de l'été 2003 a révélé l'état d'isolement de certaines personnes âgées et le manque de liens entre les différentes générations. L'enjeu principal est de développer les liens intergénérationnels entre les enfants des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les personnes âgées des maisons de retraites de la ville. C'est dès le plus jeune âge que nous devons sensibiliser les enfants sur les liens intergénérationnels qui doivent être entretenus tout au long de la vie.

C'est donc notamment à travers les actions que nous mènerons dans nos ALSH que les jeunes Réginaburgiens garderont en tête ce souci d'entretenir des liens avec les personnes âgées, afin que chacun se sente concerné.

Mesures concrètes

- Organiser des rencontres entre les personnes âgées de la maison de retraite Castel-Régina et ceux de l'Accueil de Loisirs Pierre Loti et République, à une fréquence d'une fois par mois.
- Mettre en place des animations en commun autour de la lecture de conte, de danse, de spectacle et de jeux de société.
- Organiser des rencontres et des animations entre les enfants des ALSH maternels de La Fontaine Grelot et de La Faïencerie et les personnes âgées de la maison de retraite « Molière »
- Mettre en place de correspondances écrites entre les enfants et les personnes âgées par mail ou papier
- Organiser une fête de fin d'année entre les ALSH et les maisons de retraite.

Calendrier

Instaurer annuellement, de manière progressive :

- Janvier – juin : mise en place d'animations
- Fin juin : fête de fin d'année scolaire entre les structures

Budget / Moyens financiers

Alimentation : 200 € / an

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Indicateurs de suivi

- › Nombre d'animations mises en place
- › Nombre de participants
- › Implication des enfants
- › Témoignages et impressions des parents

Acteurs

Service pilote : Périscolaire

Partenaires internes : directeurs-trices ALSH, animateur-trices des ALSH, Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires externes : Maison de retraite Castel-Régina, Maison de retraite Molière

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.3 : Lutter contre l'exclusion scolaire

Action n°39 | Mettre en place des dispositifs de soutien scolaire adaptés et accessibles à tous

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Des groupes d'enfants repérés dans chaque classe nécessitent un accompagnement scolaire. Cet accompagnement peut revêtir plusieurs formes : une simple reprise des devoirs ou d'une leçon incomprise à une révision complète des bases mal maîtrisées.

Dans les écoles, les enfants en difficulté bénéficient d'un soutien scolaire organisé par le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). L'Education Nationale prévoit une semaine de révision des bases pendant les vacances scolaires de Pâques et fin août, en vue de remettre les élèves dans une démarche de travail et de reprise de confiance. Ces sessions ont pour but de lutter contre l'échec scolaire.

Hors école, via le Programme de Réussite Educative, sont organisées des sessions de révision permettant aux enfants « décrocheurs » de revenir au niveau. Ces actions sont positives et peuvent éviter un redoublement.

L'Association des Jeunes Réginauburgiens (AJR) organise dans les salles qu'elle gère du soutien scolaire aux élèves en difficulté.

Les centres de loisirs ont instauré des ateliers « de journalisme » permettant ainsi à travers ces ateliers de renouer avec l'écrit, la rédaction, le style, l'orthographe et la grammaire.

Le territoire est plutôt bien couvert. D'autres ateliers pourraient viser d'autres disciplines : géométrie, géographie, sciences...

Mesures concrètes

Ateliers à multiplier dans nos centres de loisirs ou dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) :

- › Atelier Architecture : visualisation de l'espace et de la géométrie
- › Atelier Sciences : développer le sens de l'observation, réaliser des expériences, jouer au « petit physicien », etc.

Ateliers pédagogiques accès sur les bases à acquérir :

- › Créer un soutien éducatif avec un programme fixant une évolution des connaissances à acquérir, au travers d'ateliers moins scolaires, plus ludiques mais porteurs d'apprentissages.

Calendrier

Année scolaire

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Budget / Moyens financiers

- animateurs en place ayant les compétences
- Autre possibilité : intégrer des tuteurs pour assurer l'accompagnement

Indicateurs de suivi

- Evaluation par les enseignants
- Nombre d'enfants en soutien

Acteurs

Service pilote : Affaires scolaires

Partenaires internes : secteur périscolaire

Partenaires externes : Association des Jeunes Réginauburgiens

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.3 : Lutter contre l'exclusion scolaire

Action n°40 | Développer dans les écoles les tableaux numériques interactifs et les îlots numériques

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La Ville de Bourg-la-Reine s'est inscrite depuis 5 ans dans une nouvelle démarche concernant le numérique. Cette initiative part d'une volonté des élus de permettre aux élèves de nos écoles d'apprendre autrement en utilisant de nouveaux moyens d'information et de communication.

Une charte a été signée avec l'Education Nationale et un comité de pilotage a été créé. Dans ce cadre, chaque école se trouvera dotée d'équipements numériques : Tableaux Numériques Interactifs (TNI), îlots numériques afin de créer un pôle d'information et de communication accessible à tous. Ces projets numériques s'intègrent totalement dans le cadre de l'égalité des chances.

Mesures concrètes

Développement du numérique :

- Installer 2 TNI d'ici fin 2013, soit 6 TNI en place
- Mener une réflexion sur l'installation d'une table numérique dans une école maternelle

Calendrier

Projets pour les deux ans à venir (2014-2015)

Budget / Moyens financiers

Budget du Service Informatique : 12 000 € par an

Indicateurs de suivi

Taux de satisfaction des enseignants et des parents (conseils d'écoles)

Acteurs

Service pilote : Affaires scolaires

Partenaire interne : service Informatique

Partenaires externes : Education Nationale, chefs de projet numérique de l'Inspection Académique, enseignants

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Objectif 4.3 : Lutter contre l'exclusion scolaire

Action n°41 | Renforcer l'offre éducative à destination des enfants handicapés

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La loi du 11 février 2005 affirme le droit tout à fait légitime pour un enfant handicapé de fréquenter un établissement scolaire ordinaire. Ce droit est exprimé par les parents et les collectivités ont obligation de mettre tous les moyens nécessaires pour répondre à cette demande. A Bourg-la-Reine, la scolarisation d'enfants handicapés et plus spécifiquement d'enfants sourds, s'est organisée en partenariat avec l'Institut des Jeunes Sourds (IJS) et l'Education Nationale.

Le handicap nécessite ensuite la mise en œuvre de mesures de facilitation pour l'enfant. Si la Ville n'a pas de pouvoir de décision sur le temps scolaire, il est important que tous les temps périscolaires puissent permettre une intégration faisant suite au temps d'école. Ainsi sur les accueils du matin et du soir et pendant la restauration scolaire, il appartient aux équipes municipales de faciliter l'accueil de l'enfant et de s'adapter au handicap.

Mesures concrètes

Pour les enfants sourds :

- › Former nos encadrants au langage des signes car l'accueil de ces enfants passe par l'apprentissage de moyens de communication

Pour les enfants mal ou non voyants (enfants non présents dans nos écoles) :

- › Offrir du matériel adapté
- › Instaurer un véritable temps périscolaire éducatif aux non voyants

Pour les enfants ayant une mobilité réduite :

- › Développer l'accessibilité aux locaux scolaires dans toutes les écoles de la ville (rampes d'accès, ascenseurs...) – déjà engagé

Pour les enfants ayant de graves soucis de santé créant un frein à la fréquentation de structure collective :

- › Informer les encadrants sur les risques encourus par les enfants, les signes d'alerte et les mesures d'urgence à prendre. Cette information et les consignes sont données par les parents, le médecin traitant et le médecin scolaire.

Calendrier :

Déclinaison annuelle sur la base de la situation des enfants vue en début d'année scolaire

Orientation 4 : Agir en faveur des solidarités

Budget/ Moyens financiers

A définir selon les besoins

- › Matériel scolaire : en fonction du handicap (aucun à ce jour)
- › Budget du Service des Ressources Humaines : formation du personnel

Indicateurs de suivi

- › Taux d'enfants en situation de handicap scolarisés dans les écoles de la ville
- › Taux d'accessibilité aux locaux fréquentés par les enfants

Acteurs

Service pilote : Affaires scolaires

Partenaires internes : Services Périscolaire, Hygiène et Restauration, services Techniques

Partenaires externes : parents, Education Nationale, médecin scolaire, médecins hospitaliers, infirmières

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Objectif 5.1 : Permettre la circulation du vélo partout dans la ville

Action n°42 | Favoriser la pratique du vélo

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La Ville de Bourg-la-Reine souhaite mettre en place des mesures concrètes pour contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, elle souhaite favoriser le développement des modes de déplacement doux et notamment du vélo. Le vélo a des impacts positifs multiples sur la santé, sur l'accidentologie routière et sur le commerce de proximité.

Pour cela, le développement du réseau de pistes cyclables et la signalétique sont des facteurs clés.

Mesures concrètes

Développer un réseau de pistes cyclables intra et intercommunal :

- Mise en place et sécurisation de pistes cyclables sur les grands axes de circulation de la ville (ex : rue de la Bièvre, RD 920, etc.) – déjà engagé
- Poursuite, en lien avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, du développement des voies cyclables le long des RD 74 et RD 77 - en cours de déploiement
- Mettre en place une "coulée verte" le long de la RD 920 de Bagneux à Antony, en partenariat avec les acteurs concernés
- Etudier la possibilité de créer des bandes ou pistes cyclables à la faveur des réaménagements de rue, en lien avec le Plan Local de Déplacements
- Assurer le suivi du plan de déplacements urbains en lien avec les acteurs institutionnels

Améliorer la signalétique concernant les espaces réservés aux cyclistes :

- Mettre en place une signalétique pour rendre visible les zones de stationnement des vélos
- Améliorer la signalétique concernant les double sens cyclables (marquage au sol, panneau, etc.)
- Mettre en place une signalétique vélos, en complément de ce qui existe, pour identifier les véhicules prioritaires
- Mettre en place des panneaux « tourne à droite » aux feux tricolores pour les cyclistes
- Poursuivre et améliorer l'aménagement de la piste cyclable le long de la place Condorcet (en lien avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine)
- Mettre à jour le plan de ville Decaux
- Communiquer au sens large (écoles, associations, RATP)

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Calendrier

Projets pluriannuels

Budget / Moyens financiers

Réseaux de pistes cyclables : à définir
Signalétique : environ 5000 € / an sur 3 ans

Indicateurs de suivi

- Linéaire de pistes cyclables créé
- Nombre d'éléments de signalétiques installés
- Taux de respect des voies réservées

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / voirie

Partenaire interne : Centre Technique Municipal

Partenaires externes : Conseil Général des Hauts-de-Seine, Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, associations, RATP

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Objectif 5.1 : Permettre la circulation du vélo partout dans la ville

Action n°43 | Créer de nouvelles zones de stationnement pour vélos

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La ville de Bourg-la-Reine souhaite mettre en place des mesures concrètes pour contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, elle souhaite favoriser le développement des modes de déplacement doux et notamment du vélo. Le vélo a des impacts positifs multiples sur la santé, sur l'accidentologie routière et sur le commerce de proximité. L'offre en terme de stationnement est un facteur clé.

Mesures concrètes

- Etudier la possibilité de créer des parkings vélos abrités et sécurisés proches de la gare, en lien avec la RATP
- Planter des parkings à vélos couverts à proximité des commerces
- Augmenter le nombre de parkings à vélos (ex : RD 920, place Condorcet, etc.) et le nombre d'appuis vélos
- Favoriser la réflexion dans les nouvelles constructions pour implanter de manière systématique des locaux à vélos suffisants
- Installer des caméras de surveillance aux abords des parkings vélo
- Négocier des places réservées aux vélos dans les parcs de stationnement avec Vinci – déjà engagé

Calendrier

- 2013 – 2014 : création de zones de parking vélo en hyper-centre
- Poursuite des actions sur 2015, 2016, 2017

Budget / Moyens financiers

- 2013 – 2014 : 56 000 €
- 2015 à 2017 : 30 000 € par an

Indicateurs de suivi

- Suivi des données de la Police Municipale : évolution du nombre de contraventions
- Rapport entre le nombre de parking / appuis vélos créés et le nombre d'usagers

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / voirie

Partenaires internes : Centre Technique Municipal, Police Municipale

Partenaire externe : Vinci, RATP

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Objectif 5.2 : Faciliter la circulation à pied et inciter à ce mode de déplacement

Action n°44 | **Rendre agréable et fonctionnelle la marche à pied**

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

D'après le bilan carbone de Bourg-la-Reine, le transport est une importante source d'émission de gaz à effet de serre. Pour encourager les déplacements à pied, les voies piétonnes doivent être attrayantes : il s'agit d'améliorer la sécurité et le confort des voies piétonnes (trottoir, dénivellation, etc.), de rendre l'espace paysager agréable et de réduire la place de la voiture.

Mesures concrètes

Lors de réfection des voies :

- › Elargir les trottoirs et supprimer les dénivellations
- › Verdir les trottoirs (voir fiche action n°9)
- › Sensibiliser les habitants à l'accessibilité des trottoirs (voitures, poubelles, deux-roues)
- › Optimiser la mise en place des bancs
- › Améliorer la qualité des revêtements, la propreté urbaine, l'éclairage public
- › Mettre en place les conditions d'un accès aisé à la voirie pour les personnes à mobilité réduite

Calendrier

Projet pluriannuel

Budget / Moyens financiers

A définir selon les projets décidés annuellement

Indicateurs de suivi

- › Linéaire de travaux effectués sur les trottoirs
- › Taux de satisfaction des usagers

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / voirie

Partenaire interne : Centre Technique Municipal

Partenaire externe : Conseil Général des Hauts-de-Seine

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Objectif 5.2 : Faciliter la circulation à pied et inciter à ce mode de déplacement

Action n°45 | Engager une réflexion partagée pour la mise en place d'un pédibus

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La ville de Bourg-la-Reine souhaite développer des alternatives à l'utilisation de l'automobile en proposant de nouveaux services aux habitants, comme par exemple le développement de pédibus, c'est-à-dire un système de « ramassage » à pied des élèves pour les acheminer à l'école, pris en charge par les familles.

Les objectifs principaux de cette action sont de limiter le recours à l'automobile, veiller à la sécurité des enfants lors de leur accès à l'école, favoriser la santé des écoliers, réduire les problèmes de stationnement et faire prendre conscience aux enfants qu'ils participent ainsi activement à la préservation de l'environnement.

Mesures concrètes

Expérimenter sur une année scolaire et sur un établissement le dispositif d'autobus pédestre ou pédibus :

- › Identifier un porteur de projet, un site
- › Présenter la démarche aux enseignants et aux parents, les questionner sur leurs pratiques et leurs possibilités de changement
- › Préparer concrètement les trajets et horaires
- › Avant la mise en place, examiner les conditions d'accessibilité, de sécurité routière et de responsabilités
- › Organiser une réunion publique pour soumettre et valider les choix, impliquer les adultes accompagnateurs, lever les questions, présenter le porteur de projet
- › Tester le dispositif sur une période

Pérenniser le dispositif et adapter l'opération à d'autres sites :

- › Selon le bilan de l'expérimentation, adapter le dispositif à d'autres sites

Calendrier

Selon les besoins sur 2014 - 2020

Budget / Moyens financiers

- › Support de la collectivité pour le montage du projet et les outils de communication associés au projet : 2000 € / an
- › Temps agent

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Indicateurs de suivi

- Nombre de circuits
- Nombre d'enfants concernés
- Nombre d'accompagnants (famille)
- Taux de satisfaction

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : services Affaires Scolaires, Communication – évènements, Police Municipale

Partenaires externes : ADEME, enseignants, parents d'élèves

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Objectif 5.2 : Faciliter la circulation à pied et inciter à ce mode de déplacement

Action n°46 | Engager une réflexion quant au développement des voies piétonnes de Bourg-la-Reine

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Selon le Bilan Carbone® de Bourg-la-Reine, le transport est une importante source d'émission de gaz à effet de serre. Il est donc primordial d'engager une réflexion plus poussée sur l'aménagement de l'espace public en faveur des piétons. Les mesures proposées permettront notamment de relier les points stratégiques de la ville (gare RER, mairie, commerces, etc.), de dynamiser le commerce en hyper-centre et de renforcer l'identification en centre ville.

Mesures concrètes

Lors de réfection des voies :

- Engager une réflexion pour piétonniser de nouveaux axes ou pour créer une ou plusieurs zones de rencontre, c'est-à-dire une zone urbaine où la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes, dans une logique de partage de l'espace par les différents usagers, dont les automobilistes avec une vitesse maximale de 20 Km/h. Une telle zone pourrait concerner un espace où se concentrent les différents flux, comme par exemple autour de l'école République, la médiathèque, le conservatoire, la mairie et l'église
- Mettre en place une signalétique piétonne pour identifier les temps nécessaires aux déplacements. Après une estimation des temps de trajet à pied entre divers lieux de la ville, une signalétique homogène et harmonieuse permettra d'inciter aux déplacements à pied
- Lancer un projet de création d'un mail piétonnier dans le cadre du nouveau projet gare en continuité avec la rue Roeckel - déjà engagé
- Lancer un partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'aménagement du boulevard du Maréchal Joffre dans le périmètre immédiat de la gare

Calendrier

A définir, en lien avec les acteurs du territoire

Budget / Moyens financiers

Plusieurs millions d'euros

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Indicateurs de suivi

- Linéaire d'espaces piétons ou de zones de rencontre
- Eléments de signalétique piétonne

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / voirie

Partenaires internes : Service Urbanisme, Communication - événements

Partenaires externes : Conseil Général des Hauts-de-Seine

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Objectif 5.3 : Améliorer le réseau de transports en commun existant

Action n°47 | Améliorer l'offre existante de bus et l'adapter aux besoins des utilisateurs

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La Ville de Bourg-la-Reine souhaite mettre en place des mesures concrètes pour contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en incitant la population à l'utilisation des transports en commun. Pour cela, elle souhaite engager avec les acteurs concernés (RATP, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre) des réflexions pouvant aboutir à des aménagements favorables pour les réginauburgiens.

Mesures concrètes

En partenariat avec la RATP, travailler sur l'amélioration de l'offre existante :

- › Développer la communication sur le réseau des bus
- › Renforcer la desserte vers Paris (bus n°197 notamment)
- › Poursuivre le travail sur la ponctualité des bus et sur l'information concernant les trajets et temps d'attente
- › Travailler sur la sécurité à bord des bus
- › Etudier la possibilité de mettre un arrêt de bus à proximité de la piscine des Blagis
- › Etudier la possibilité de prévoir un arrêt du bus n°192 rue du 8 mai devant Carrefour Market
- › Etudier la possibilité d'implanter des abribus pour tous les arrêts

En partenariat avec les Hauts-de-Bièvre, travailler sur l'amélioration de l'offre existante du Paladin :

- › Repenser l'offre de transport du Paladin (trajets et horaires) pour en améliorer la fréquentation
- › Etudier la possibilité d'étendre l'itinéraire du Paladin sur toute la ville

Calendrier

2014 - 2016

Budget / Moyens financiers

Intégré au budget de fonctionnement des services

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Indicateurs de suivi

- Taux de fréquentation
- Nombre de lignes
- Nombre d'arrêts

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : services Urbanisme, Direction Générale

Partenaires externes : associations, groupe citoyen, habitants, RATP, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Objectif 5.4 : Encourager les modes de déplacements innovants

Action n°48 | Encourager les transports électriques

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La ville de Bourg-la-Reine souhaite mettre en place des mesures concrètes pour contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, elle souhaite favoriser le développement des modes de déplacement doux et inciter à l'usage de modes de déplacements innovants, comme par exemple les véhicules électriques.

Mesures concrètes

Poursuivre les actions de soutien ou d'information des habitants :

- Poursuivre le soutien aux habitants pour l'achat de vélos à assistance électrique : 22 subventions en 2012, 22 subventions en 2013
- Informer les habitants sur les nouvelles solutions disponibles : Salon de la mobilité douce par exemple

Développer de nouveaux services :

- Proposer des places de stationnement gratuites pour les véhicules électriques sur certaines zones prédéfinies
- Optimiser le fonctionnement des bornes de rechargement en place sur la Ville
- Réfléchir à l'implantation optimale du service Autolib à Bourg-la-Reine en cohérence avec les territoires alentours et les contraintes réglementaires et financières
- Réfléchir à la mise en place de solutions de mobilité spécifiques pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer : vélo taxi à la demande, transport de courses ou de repas en cargo bike, location de gyropodes, etc.

Calendrier

Selon projets : 2013 - 2020

Budget / Moyens financiers

- Subventions pour les vélos à assistance électrique : 5000 € / an
- Autolib : 1500 ou 2900 € par an et par station, selon le schéma retenu
- Vélo taxi : 10 000 € au démarrage - Partenariats ou subventions à mettre en place pour minimiser le budget

Orientation 5 : Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous

Indicateurs de suivi

- › Nombre de subventions
- › Nombre de places de stationnement
- › Nombre de stations Autolib, taux de fréquentation
- › Solutions de mobilité mises en œuvre : nombre d'utilisateurs, km parcourus, taux de satisfaction

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : services Action Sociale et Familiale, Communication – évènements

Partenaires externes : Entreprises (Cyclexpert, auto entrepreneurs...), associations, Maisons de retraite, assistantes maternelles

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.1 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets

Action n°49 | Limiter les consommations de papier

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Une démarche est déjà engagée depuis 2010 sur la politique d'achat papier de la Ville, ce qui a permis de réduire de 40 % la quantité de papier achetée. Les objectifs sont de continuer à limiter la consommation de papier par les services (meilleure gestion des demandes) afin de participer à la préservation des ressources végétales et d'encourager la dématérialisation des campagnes de communication et des démarches administratives.

Mesures concrètes

Actions déjà en place :

- Contrôler les quantités de papier demandées en fonction de la finalité de diffusion avec émission de factures virtuelles pour l'ensemble des travaux réalisés au service reprographie (objectif : donner le volume réalisé et le coût / an)
- Limiter les livraisons de papier (2 fois /an) avec une meilleure gestion des stocks
- Paramétrer par défaut les impressions des photocopieurs ou imprimantes en impression recto/verso
- Diminuer les matériels d'impression en favorisant la mutualisation des équipements par service ou par bâtiment
- Dématérialiser des procédures/démarches administratives via le site Internet de la ville ou l'Espace Famille (accentuer fin 2014 ou début 2015 avec la nouvelle version du site) ;
- Limiter les courriers « papier » et favoriser les échanges « mail »

Actions à mettre en place :

- Créer un nouveau site Internet (accentuer la politique de dématérialisation des démarches)
- Instaurer des quotas de photocopies pour les écoles

Calendrier

Fin 2014 – début 2015 : création du nouveau site Internet
Actions permanentes

Budget / Moyens financiers

Création du nouveau site Internet : 25 000 €

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Indicateurs de suivi

- Evolution de la quantité de papier consommée par an
- Nombre d'utilisateurs de l'Espace Famille (notamment pour le paiement des factures)

Acteurs

Service pilote: Communication - évènements

Partenaires internes : tous les services

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.1 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets

Action n°50 | Améliorer la gestion des déchets au Centre Technique Municipal

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Cette action s'inscrit dans la démarche globale d'éco-responsabilité engagée par la Ville de Bourg-la-Reine. Ouvert au public, le Centre Technique Municipal (CTM) se doit d'optimiser la gestion des déchets municipaux. Afin de réduire des coûts de mise en décharge et de dynamiser les filières du recyclage, une réflexion sur le stockage et la reprise des déchets est à mener.

Mesures concrètes

- Avoir une définition claire des déchets concernés et des filières de collecte et de traitement
- Disposer d'un espace aménagé en centre de tri avec des quais de déchargement
- Former les agents au tri sélectif
- Contractualiser avec une entreprise spécialisée dans la collecte, le transport et le traitement sélectif des déchets (déchets verts, toxiques, recyclables, encombrants, métaux, déchets ménagers, matériaux de construction...)

Calendrier

2014-2017 : mise en œuvre du projet :

Budget / Moyens financiers

- Lancement de l'étude : 15 000 €
- Réalisation de la mini déchèterie : 200 000 €

Indicateurs de suivi

Evolution des coûts de traitement

Acteurs

Service pilote: Services Techniques / voirie

Partenaires internes : Développement Durable, Centre Technique Municipal, service Urbanisme

Partenaires externes : Lyonnaise des Eaux, Groupe Nicollin, Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.1 : Agir pour améliorer le tri et la gestion des déchets

Action n°51 | Mettre en place une politique de recyclage et de valorisation des documents et fournitures au sein des services

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

La gestion dynamique d'un fonds de bibliothèque municipale est un facteur d'attractivité. Face à la limite des capacités de stockage d'un établissement et à la nécessaire mise en adéquation entre offre et demande, une politique documentaire efficace désélectionne chaque année une masse importante de documents jugée obsolète. Acquis grâce aux deniers publics, la documentation qui n'est pas conservée doit faire l'objet d'un retraitement pertinent et progressif.

Mesures concrètes

Premier niveau de retraitement : dons aux partenaires locaux

- Les documents ou fournitures en bon état sont proposés aux partenaires locaux

Publics cibles : partenaires socio-éducatifs communaux, associations locales

Enjeu : pérennité de l'offre documentaire

Second niveau de retraitement : organisation d'une vente publique

- Les documents ou fournitures n'ayant pas fait l'objet d'un don sont proposés à la vente à des tarifs très attractifs

Publics cibles : tous

Enjeu : redistribution locale

Troisième niveau de retraitement : recyclage des documents

- Les documents ou fournitures en très mauvais état, non donnés ou non vendus sont recyclés

Public cible : aucun

Enjeu : préservation de l'environnement

Calendrier

Janvier – avril 2014 : validation du schéma de redistribution des collections

Mai – juillet 2014 : regroupement de tous les documents désélectionnés

Août – septembre 2014 : dons, vente au public et recyclage

A renouveler annuellement

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Budget / Moyens financiers

Aucun

Indicateurs de suivi

- Nombre de documents / fournitures donnés
- Nombre de documents / fournitures vendus
- Nombre de documents / fournitures recyclés

Acteurs

Service pilote: Médiathèque

Partenaires internes : services Développement Durable, Centre Technique Municipal

Partenaires externes : écoles, associations, autres organismes

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.2 : Développer une politique d'achats responsables

Action n°52 | Renforcer les critères de développement durable pour les achats municipaux

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Il s'agit de développer une politique d'achats durables à Bourg-la-Reine par une consommation respectueuse de l'environnement et de la santé, et intégrant au maximum une plus value sociale (personnes éloignées de l'emploi, commerce équitable, etc.).

Mesures concrètes

Développer une politique d'achats responsables en faveur de la protection de l'environnement :

- Identifier les critères environnementaux (écolabels, normes, écoproduits, critère carbone) par type d'achat et l'état de l'offre actuelle
- Identifier les priorités par service (performance énergétique et réduction des gaz à effet de serre, économie locale, réduction des déchets, protection de la biodiversité, ...)
- Intégrer dans les marchés de fournitures des clauses de réduction des suremballages
- Acheter des produits recyclables autant que possible
- Proposer systématiquement des mesures de reprise des matériels en vue de leur traitement dans les filières agréées
- Anticiper les réglementations à venir lors des achats (qualité de l'air, réduction des déchets, ...)

Diffuser les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics :

- Identifier les clauses d'insertion sociale et les travaux engagés par la collectivité pouvant s'y référer
- Favoriser l'accès des entreprises adaptées ou solidaires (associations, ESAT, coopératives ouvrières de production, artisans)
- Favoriser l'accès au travail des populations en difficulté
- les formaliser dans une procédure pour systématisation avec les services correspondants

Organiser une formation des services / montée en compétences à la commande publique durable – déjà engagé

Calendrier

Action initiée en 2011 – en cours de déploiement

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Budget / Moyens financiers

Temps passé par les agents : intégré au budget de fonctionnement

Indicateurs de suivi

- Nombre de marchés intégrant le développement durable
- Taux d'évolution des marchés intégrant des critères de développement durable

Acteurs

Service pilote : Achats Marchés Publics

Partenaires internes : services Développement durable, Direction Générale et tous les autres services

Partenaires externes : attributaires des marchés

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.2 : Développer une politique d'achats responsables

Action n°53 | Créer une charte éco-responsable pour les événements organisés par la Ville

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'objectif est de changer les comportements des acteurs de l'événementiel afin d'établir des process écologiques et responsables à toutes les étapes de l'évènement (avant, pendant et après l'évènement).

Mesures concrètes

- Réaliser une Charte éco-responsable pour les événements

Actions déjà en place :

- Limiter les quantités d'impression des supports de communication
- Développer les supports de communication dématérialisés (site Internet, newsletter, envoi d'invitation, ...)
- Offrir des cadeaux respectueux de l'environnement (accueil des nouveaux habitants : sac bio, carnet en papier recyclé ; rencontres VertAvril : jeux collectifs, sans piles, en lien avec le développement durable, concours des maisons fleuries : Biobox, ...)
- Utilisation de vaisselles réutilisables (rencontres VertAvril, Semaine du Développement Durable, ...)

Actions à mettre en place :

- Généraliser les pratiques éco-responsables à l'ensemble des événements
- Mettre en place le tri sélectif (conteneurs appropriés aux déchets produits lors des manifestations de la Ville) à destination des organisateurs, du public ou des partenaires
- Mener une réflexion sur les événements où il est possible d'établir un partenariat avec le tissu économique local (traiteur, fournisseurs...)

Calendrier

- Rencontres VertAvril 2014 : création d'une charte
- Appliquer à chaque manifestation

Budget / Moyens financiers

Pas de surcoût

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Indicateurs de suivi

- Taux d'application de la Charte éco-responsable lors des évènements
- Taux de satisfaction des mesures mises en place : tri des déchets, vaisselle réutilisable, ...

Acteurs

Service pilote : Communication-événements / service pilote de l'évènement

Partenaires internes : services Développement durable, services Techniques

Partenaires externes : sociétés spécialisées (objet publicitaires dans une démarche équitable)

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.2 : Développer une politique d'achats responsables

Action n°54 | Encourager les projets de développement durable dans les établissements municipaux

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Certains établissements municipaux sont des lieux d'éducation et d'ouverture d'esprit. C'est la raison pour laquelle la Mairie encourage et s'engage à accompagner ces établissements vers un développement durable. L'un des objectifs est de pouvoir labelliser les projets portés par ces établissements, en partenariat avec la Ville.

Mesures concrètes

- Développer le programme Ecolocrèche® : engagement de la crèche Joffre dès 2013, étude de la reproductibilité des actions initiées au sein des autres crèches à compter de 2014
- Développer les activités en lien avec le développement durable dans les écoles et centres de loisirs - déjà engagé
- Intégrer de nouveaux critères développement durable (gestion sans produit chimique, plantes avec besoin en eau réduits, paillage, ...) dans le concours des maisons fleuries - déjà engagé
- Proposer au service de reprographie un accompagnement vers la certification environnementale « Imprim'Vert »
- Généraliser le tri au sein des équipements sportifs et mener des actions de sensibilisation
- Se doter des outils pour assurer, conformément à la réglementation, la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains lieux clos ouverts au public (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement et décret du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public) dans le respect du calendrier fixé, soit avant le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles, avant le 1^{er} janvier 2018 pour les écoles élémentaires, avant le 1^{er} janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré et avant le 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Calendrier

Février 2013 : lancement du programme Ecolocrèche® au sein de la crèche Joffre

2014 : tri au sein des équipements sportifs

A partir de 2015 : lancement de la démarche Imprim'vert®

Calendrier fixé pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur

Budget / Moyens financiers

Mise en place de la démarche Ecolo crèche® au sein de la crèche Joffre: 6 500 € pour 3 ans

Mise en place de la certification Imprim'vert® : 30 € par an

Indicateurs de suivi

- Nombre de crèches engagées dans une démarche développement durable
- Nombre de nouvelles initiatives organisées dans les écoles et centres de loisirs en lien avec le développement durable
- Nombre de démarches au sein des établissements municipaux

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : Crèches municipales, services Action Sociale et Familiale, Affaires scolaires, Reprographie, Jeunesse et Sport

Partenaires externes : Atelier Méditerranéen de l'Environnement, référent Imprim'Vert® (Chambre de métiers et de l'artisanat), Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.3 : Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Action n°55 | Inciter les agents municipaux à envisager des solutions alternatives pour leurs déplacements domicile travail

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Cette action vise à sensibiliser les agents sur les modes de transport alternatifs au véhicule personnel ceci afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, leur permettre de se déplacer en toute sécurité, favoriser leur bien être (stress des bouchons, problématique de stationnement...) voire réaliser des économies (partage des frais de transport).

Mesures concrètes

Information relative à la prise en charge partielle de frais de transport par l'employeur :

- › Renseignements donnés à l'embauche, formulaire distribué par le service RH

Information relative au covoiturage :

- › Relancer le questionnaire (2010)
- › Communiquer sur le fichier des personnes intéressées par le covoiturage (sur le réseau partagé)

Sensibilisation sur les modes alternatifs de déplacement :

- › Echo de la reine, RH Info, journée d'accueil...
- › Avantages du covoiturage

Réalisation d'une enquête globale sur les déplacements domicile travail et les déplacements professionnels :

- › Diagnostic sur les habitudes des agents
- › Evaluation des besoins (box à vélos, places de stationnement, ...)
- › Elaboration de propositions pour optimiser les déplacements (Plan de déplacements)

Calendrier

- › Déjà engagée pour la mesure 1
- › En cours de déploiement pour la mesure 2

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Budget/ Moyens financiers

- › Budget frais de transport : 31 800€ de janvier à octobre 2013
- › Budget de fonctionnement des services

Indicateurs de suivi

- › Taux de réponse et bilan du premier questionnaire relatif au covoiturage
- › Pourcentage des agents bénéficiant d'une prise en charge partielle par l'employeur des frais de transport
- › Taux d'agents utilisateurs de modes de déplacements doux

Acteurs

Service pilote : Ressources Humaines

Partenaires internes : services Développement Durable, Communication-événements

Partenaire externe : STIF

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.3 : Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Action n°56 | Encourager des déplacements professionnels responsables

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Il s'agit de veiller à sensibiliser et responsabiliser les agents municipaux sur les modes de déplacement professionnels respectueux de l'environnement et favorisant la sécurité de tous.

Mesures concrètes

Mise à disposition de vélos aux agents :

- Communiquer sur l'existence de vélos disponibles et la procédure d'emprunt
- Achat de Vélo(s) à Assistance Electrique

Actions de sensibilisation des agents au risque routier:

- Mise en place de formations sur le thème de l'Eco conduite (15 agents formés en 2013)

Travail sur la flotte automobile :

- Achat de véhicules électriques (réflexion actuellement en cours)

Limiter le prêt de voiture en fonction de la distance effectuée :

- La ville déconseille l'emprunt de véhicule en deçà de X Km – à définir avant la mise en place de la mesure

Réalisation d'une enquête globale sur les déplacements domicile travail et les déplacements professionnels :

- Diagnostic sur les habitudes des agents
- Evaluation des besoins (box à vélos, places de stationnement, ...)
- Elaboration de propositions pour optimiser les déplacements (Plan de déplacements)

Calendrier

- Déjà engagée pour les mesures 1 et 2
- En cours de déploiement pour la mesure 3
- A mettre en place pour la mesure 4

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Budget/ Moyens financiers

- Budget du service formation
- Budget de fonctionnement des services

Indicateurs de suivi

- Tableau de bord de réservation des véhicules (indiquer la distance parcouru)
- Nombre d'agents formés

Acteurs

Service pilote : Ressources Humaines

Partenaire interne : service Développement Durable

Partenaire externe : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.4 : Générer des économies de fluides dans le fonctionnement de la ville

Action n°57 | Limiter les consommations d'énergie

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Dans le cadre du Plan d'actions pour l'énergie durable (PAED), la Ville de Bourg-la-Reine vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Cette action cible en particulier les économies d'énergie dans les bâtiments et les espaces publics.

Mesures concrètes

- Etablir un bilan énergétique des bâtiments de la ville (déjà engagé)
- Moduler le chauffage selon l'usage dans les bâtiments municipaux (écoles, crèches, salles de réunion)
- Mettre en place un éclairage de Noël entièrement LED
- Mettre en place une extinction centralisée de tous les équipements électriques (ordinateurs, imprimantes, etc.), par exemple à partir de 21h
- Mettre en place une réglementation pour les publicités lumineuses
- Favoriser la mise en place d'un éclairage public économe en énergie (en cours de déploiement)
- Mettre en place un plan d'action pour investir dans du matériel éco-énergétique (détecteurs de mouvement, logiciel de relevé automatique, etc.)
- Supprimer les chaudières au fioul et les remplacer par des chaudières moins consommatrices en énergie – exemple : chaudière à condensation (en cours de déploiement)
- Isoler les bâtiments (combles, fenêtres double vitrage...)
- Mettre en place d'un logiciel de suivi des consommations des fluides (eau, gaz, électricité)
- Sensibiliser les agents aux économies d'énergie

Calendrier

2009-2020 : mise en œuvre du Plan d'actions pour l'énergie durable

Budget / Moyens financiers

- 250 000 € par an
- Gros entretien et renouvellement (alloué à IDEX sur 5 ans) : 44 000 € par an

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Indicateurs de suivi

Evolution de la consommation annuelle en électricité, gaz et fioul (KWh)

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / Bâtiment

Partenaires internes : responsables de sites et utilisateurs de bâtiments

Partenaires externes : exploitants des installations de chauffage et ventilation (IDEX)

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.4 : Générer des économies de fluides dans le fonctionnement de la ville

Action n°58 | Sensibiliser les agents aux éco-gestes

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'Agenda 21 est une démarche d'intégration des principes du développement durable qui concerne l'ensemble de la commune. Tous les agents municipaux sont donc invités à se montrer exemplaires dans leurs pratiques quotidiennes.

Mesures concrètes

- › Associer en amont les agents référents dans la définition des besoins de sensibilisation (animation d'un groupe de travail spécifique)
- › Formaliser le rôle des référents pour en faire de véritables ambassadeurs (diffusion de la sensibilisation à l'échelle des bureaux)
- › Sensibiliser les nouveaux employés au développement durable et aux éco-gestes pendant la journée de formation des nouveaux arrivants
- › Renforcer la communication dans les locaux municipaux (affiches de sensibilisation, articles dans le magazine interne)
- › Organiser des ateliers d'échanges et de pratiques éco-responsables (produits d'entretien, cuisine, jardinage, etc.)
- › Organiser des challenges interservices sur le développement durable

Calendrier

- › Depuis 2010 : formation des nouveaux agents au développement durable
- › 2011 : création du réseau des référents Agenda 21
- › A partir de 2014 : renforcement de la sensibilisation aux éco-gestes

Budget / Moyens financiers

- › Intégré au budget de fonctionnement
- › Outils de communication : budget du service Communication

Indicateurs de suivi

- › Nombre d'agents formés
- › Nombre d'événements / ateliers organisés

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Acteurs

Service pilote : Développement Durable

Partenaires internes : Référents Agenda 21, services Communication – évènements, Ressources Humaines

Partenaires externes : ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies)

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.4 : Générer des économies de fluides dans le fonctionnement de la ville

Action n°59 | Limiter les consommations d'eau

- Action nouvelle
 Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

L'eau est une ressource indispensable à la vie. A l'échelle d'une collectivité, il est nécessaire de mettre en place des systèmes performants pour limiter et réguler la consommation en eau, au sein des bâtiments ou espaces publics.

Mesures concrètes

Actions en cours ou déjà engagées :

- Acheter des tableaux Velleda dans les écoles
- Mettre en place des récupérateurs d'eau pour les bâtiments publics (en cours de déploiement)
- Mettre en place des équipements de télé-relève avec alertes fuites sur le site consommateur

Actions à programmer :

- Chiffrer l'investissement nécessaire à l'installation de systèmes hydroéconomes sur les appareils sanitaires (mousseurs, double chasse d'eau...) avec prise en compte du coût global à long terme, puis procéder progressivement à la mise en place
- Améliorer les systèmes d'arrosage automatique pour les espaces verts (maintenance ou nouveaux projets)
- Mettre en place un logiciel de suivi de consommation des fluides (eau, gaz, électricité)
- Sensibiliser les agents aux économies d'eau

Calendrier

Mise en place des tableaux lors des travaux de rénovation dans les écoles

2014 :

- Mise en place du logiciel de suivi des consommations
- Mise en place des systèmes hydroéconomes à chaque renouvellement des appareils sanitaires
- Accès aux relevés automatiques des compteurs d'eau

Budget / Moyens financiers

Logiciel de suivi des consommations : 2 000 € par an

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Indicateurs de suivi

- Consommations annuelles en eau (m³)
- Nombre d'équipements installés

Acteurs

Service pilote : Services Techniques / bâtiment

Partenaires internes : responsables de sites et utilisateurs de bâtiments

Partenaires externes : SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), Veolia

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Objectif 6.4 : Générer des économies de fluides dans le fonctionnement de la ville

Action n°60 | Optimiser le parc automobile municipal

- Action nouvelle
- Action engagée

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux

Il s'agit de rationaliser le parc automobile municipal et ses modes d'utilisation de manière à réduire son empreinte écologique et optimiser sa gestion. Cela permettra de développer une politique d'achat et de location durables des véhicules de la ville en conciliant maîtrise des coûts et choix responsables.

Mesures concrètes

Faire un état des lieux de la flotte automobile et intégrer de nouveaux véhicules propres

- › Identifier les véhicules les plus polluants (les plus âgés) pour les sortir de la flotte
- › Faire un état des besoins
- › Identifier les possibilités de remplacement des véhicules obsolètes par des véhicules électriques ou hybrides
- › Etudier la pertinence de remplacement de véhicules anciens par des neufs en location longue durée (LLD) de manière à réduire le taux global d'émission du parc et sa consommation en carburant

Améliorer la gestion du parc de véhicules

- › Mettre en place un système de gestion des véhicules sur logiciel
- › Mettre en place des carnets d'entretien dans chaque véhicule
- › Assurer un suivi de chaque véhicule

Modifier les pratiques relatives à l'usage des véhicules

- › Mise en place d'une véritable gestion de l'entretien des véhicules (carnets d'entretien, responsabilités, logiciel ...)
- › Modification des procédures et de la charte d'usage des véhicules
- › Développer la mutualisation des véhicules et des trajets en modifiant les procédures internes, notamment celles relatives à l'attribution de véhicules aux agents et la charte d'utilisation des véhicules de service
- › Mettre en place des formations régulières à l'éco-conduite
- › Encourager la conduite responsable en mettant en place en interne des « challenges » récompensant les conducteurs les plus vertueux en matière de consommation de carburants

Orientation 6 : L'exemplarité de la mairie en faveur du développement durable

Calendrier

2014/2015 : Etat des lieux de la flotte et remplacement des véhicules obsolètes – Mise en place d'un système de gestion des véhicules renforcé

2016-2018 : Actions continuées et renforcées sur les 3 axes décrits ci-dessus (mesures concrètes)

Budget / Moyens financiers

- Location LLD : 40.000 € par an pour 11 véhicules
- Remplacement progressif de véhicules obsolètes par des véhicules propres à raison d'une moyenne de 1 véhicule remplacé tous les 2 ans à compter de 2015 : 15.000 € par véhicule

Indicateurs de suivi

- Production d'un document d'état de la flotte et suivi des améliorations année par année (rajeunissement de la flotte)
- Taux d'incorporation de véhicules en LLD
- Nombre de jours de formation des agents à l'éco-conduite

Acteurs

Service pilote : Administration Générale

Partenaires internes : services Techniques, Développement durable

Partenaires externes : société de location de véhicules